





FINANCE VERTE ET INCLUSIVE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE











TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	4
FINANCE VERTE ET INCLUSIVE : CONTOURS D'UNE NOTION	6
Rôle de l'inclusion financière dans l'adaptation des économies	6
Rôle de l'inclusion financière dans l'atténuation du changement climatique	11
Rôle de la finance verte et inclusive pour conduire une « transition juste »	12
Vision d'ensemble des relations entre changement climatique et dommages environnementaux, groupes vulnérables, inégalités et tensions sociales, et stabilité financière	15
NOUVEAU CADRE DE POLITIQUES POUR LA FINANCE VERTE ET INCLUSIVE	16
EXAMEN DES NOUVELLES POLITIQUES ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE ET INCLUSIVE	19
LA FINANCE VERTE ET INCLUSIVE AU CŒUR D'UN RÉTABLISSEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	23
CONCLUSION	24
BIBLIOGRAPHIE	26

REMERCIEMENTS

Le présent rapport est publié conjointement par l'Alliance pour l'Inclusion Financière et le Centre pour la finance durable de la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres. La SOAS tient à exprimer sa reconnaissance à l'Alliance pour l'Inclusion Financière qui a assuré le financement de ce rapport.

Le Groupe de travail de l'AFI sur la Finance Verte et Inclusive (IGFWG en anglais) a conduit la relecture finale de ce rapport.

Auteurs:

- > Ulrich Volz, Directeur du Centre pour la finance durable et Maître de conférence en économie à la SOAS de l'Université de Londres, et chargé de recherche principal à l'Institut allemand pour le développement.
- > Peter Knaack, chargé de recherche principal associé au Centre pour la finance durable de la SOAS de l'Université de Londres, et professeur associé à la School of International Service de l'American University de Washington.
- > Johanna Nyman, Directrice, Finance verte et inclusive, Alliance pour l'Inclusion Financière.
- > Laura Ramos, Responsable de politiques, Finance verte et inclusive, Alliancepour l'Inclusion Financière.
- Jeanette Moling, Spécialiste des politiques, Finance verte et inclusive, Alliance pour l'Inclusion Financière.

Merci de citer cette publication comme suit : Volz, U., P. Knaack, J. Nyman, L. Ramos, et J. Moling (2020), Finance verte et inclusive : de la théorie à la pratique. Kuala Lumpur et Londres : Alliance pour l'inclusion financière et SOAS, Université de Londres.

L'axe de travail consacré à la finance verte et inclusive s'inscrit dans le cadre de l'International Climate Initiative (IKI, Initiative internationale pour le climat), soutenue par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU), sur décision du Parlement allemand.

Cette publication est la version traduite de la publication originale en anglaise : Inclusive Green Finance: From Concept to Practice, Reflection Paper.

RÉSUMÉ

Jusqu'à une période récente, la plupart des publications de recherche et documents de politiques publiques considéraient la finance verte et l'inclusion financière comme deux notions distinctes et quasiment indépendantes. La présente étude établit cependant qu'il existe plusieurs recoupements significatifs entre ces deux sphères de la finance. De fait, les groupes de population ciblés prioritairement par les politiques d'inclusion financière sont souvent exposés de manière disproportionnée aux risques et aux effets des altérations de l'environnement qui surviennent à l'échelle locale et mondiale, alors même que ces groupes ont un rôle important à jouer pour modérer la dégradation de l'environnement. Par conséquent, cette étude préconise d'adopter une approche globale associant des politiques de finance verte et d'inclusion financière afin de promouvoir la finance verte et inclusive (FVI) selon une démarche intégrée.

Pour recenser les arguments en faveur de la FVI, cette étude adopte successivement deux angles d'analyse.

Dans un premier temps, elle définit un cadre conceptuel décrivant de quelle manière, dans la théorie, l'inclusion financière peut renforcer et accompagner les mesures d'adaptation et d'atténuation prises face au changement climatique. En s'appuyant sur un examen de la littérature empirique, l'étude montre comment les services financiers en général, et la finance numérique en particulier, ont permis à des groupes vulnérables de gérer les risques climatiques, de renforcer leur résilience face aux chocs économiques liés au changement climatique, et d'utiliser des outils financiers pour atténuer les dommages environnementaux et le changement climatique lui-même.

Les groupes vulnérables ont un rôle déterminant à jouer dans la transition juste vers une économie résiliente et écologiquement durable. À défaut d'améliorer la situation socioéconomique des groupes vulnérables, les mesures de lutte contre le changement climatique peuvent se voir vivement contestées. Cette étude met en évidence les liens étroits existant entre le changement climatique, les dommages environnementaux, les groupes vulnérables, les inégalités et tensions sociales, et la stabilité financière. Elle montre que, sans être le remède à tous les maux, la FVI permet d'accompagner efficacement les groupes vulnérables dans l'adaptation aux changements environnementaux mondiaux en améliorant leur résilience,

et aide à atténuer le changement climatique et les dommages environnementaux.

Dans un second temps, l'étude aborde la finance verte et inclusive du point de vue des responsables de l'action publique. Elle s'appuie sur l'analyse des concepts pour aider les responsables des politiques publiques à définir des mesures concrètes de promotion de la FVI. Le développement de la FVI sert deux grands objectifs : d'une part l'adaptation et l'atténuation des risques, et d'autre part l'amélioration de la situation sociale et l'autonomisation des groupes situés au bas de la pyramide économique. En parallèle, dans l'analyse des différentes politiques d'inclusion financière qui ont des objectifs écologiques, il est par ailleurs utile de distinguer les actions directes et indirectes. Par conséquent, cette étude propose une matrice 2 par 2, pouvant aider les responsables des politiques publiques à structurer et affiner leur réflexion dans ce nouveau domaine d'action pour appliquer des mesures efficaces de promotion de la finance verte et inclusive. Cette approche recoupe également les quatre piliers de la FVI définis par les membres de l'AFI, et connus comme « les 4P » de la finance verte et inclusive, ainsi que l'accord de Charm el-Cheikh sur l'inclusion financière, le changement climatique et la finance verte, adopté par les membres de l'AFI en 2017.



Si cette étude présente un nouveau cadre conceptuel reposant sur les fondamentaux économiques de la FVI, de nombreuses actions en faveur de la FVI sont déjà en cours. Les membres de l'AFI ont ainsi lancé un large éventail d'initiatives pour la finance verte et inclusive autour des quatre piliers: promotion, provision, protection et prévention. Cette étude comprend donc une section qui passe en revue les différentes mesures, déjà en place ou en préparation, retenues par les banques centrales et régulateurs financiers du réseau de l'AFI.

Dans sa conclusion, l'étude souligne le rôle que la FVI peut jouer pour que le rétablissement économique après la crise de la COVID-19 soit de nature plus durable, et évalue les prochaines étapes possibles pour promouvoir la finance verte et inclusive à l'échelle mondiale.



En savoir plus sur AFI sur la finance verte inclusive.

- Inclusive Green Finance Special report
- Sharm El Sheikh Accord

INTRODUCTION

Face à la menace de crises imminentes liées au changement climatique et à la perte de biodiversité, un nombre croissant de banques centrales et de régulateurs financiers ont pris acte de la nécessité d'intégrer les risques environnementaux dans leurs politiques prudentielles et de développer la finance verte pour accompagner la transition vers une économie durable et résiliente.

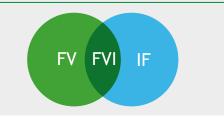
La finance verte peut être définie comme incluant « toutes les catégories d'investissement et de prêts qui tiennent compte de l'impact sur l'environnement et améliorent la viabilité environnementale » (Volz et al. 2015 : 2). Parmi les principales composantes de la finance verte figurent les investissements et les services bancaires durables, où les décisions d'investissement et de prêt sont prises à l'issue d'un examen et d'une évaluation des risques pour l'environnement qui confirment le respect de critères de durabilité, ainsi que les services d'assurance couvrant les risques environnementaux et climatiques.Les banques centrales et les régulateurs financiers ont reconnu que les risques liés à l'environnement, et en particulier ceux liés au climat, font peser des risques majeurs sur la stabilité des institutions financières particulières et du système financier dans son ensemble (NGFS 2019, Bolton et al. 2020). La finance verte englobe ainsi deux grands domaines : (i) le financement d'investissements d'adaptation et de solutions d'assurance qui renforce la résilience face aux altérations environnementales, et (ii) les investissements en faveur des mesures d'atténuation, notamment dans les énergies renouvelables, les infrastructures à faible émission en carbone et l'efficacité énergétique.

Les politiques d'inclusion financière visent à offrir un accès à des produits et services financiers abordables pour les ménages et entreprises qui seraient sans cela exclus du système financier. Elles ciblent généralement les ménages les plus pauvres, qui représentent la partie inférieure de la pyramide économique, et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), mais aussi certains groupes qui sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, comme les femmes et les jeunes. Dans l'objectif de gérer les risques financiers liés à l'environnement et de promouvoir la finance verte, huit banques centrales et régulateurs ont créé le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en décembre 2017. En novembre 2020, ce réseau réunissait 75 banques centrales et superviseurs, ainsi que 13 observateurs, dont la Banque des Règlements internationaux et le Fonds monétaire international. Le NGFS a publié différents rapports qui mettent en évidence

les conséquences du changement climatique, tant à l'échelle macroéconomique que pour la stabilité financière, et qui examinent les lignes d'action possibles pour que les banques centrales et les régulateurs contribuent à l'essor de la finance verte. Pour ce qui concerne l'inclusion financière, les banques centrales et les régulateurs sont passés à l'action depuis bien plus longtemps.

La notion d'inclusion financière recouvre plusieurs dimensions concernant l'accès, l'utilisation, et la qualité des produits et services financiers offerts aux ménages et aux entreprises.² Jusqu'à présent, la plupart des publications de recherche et documents de politiques publiques considéraient la finance verte et l'inclusion financière comme deux notions distinctes et quasiment indépendantes. De même, dans les faits, les banques centrales et les régulateurs financiers ont pour la plupart géré leurs actions pour la finance verte et l'inclusion financière selon deux programmes de travail distincts, souvent mis en œuvre par des équipes différentes. Néanmoins, cette étude met en évidence des recoupements significatifs entre finance verte et inclusion financière. En particulier, les groupes de population ciblés prioritairement par les politiques d'inclusion financière sont souvent exposés de manière disproportionnée aux risques et aux effets des altérations de l'environnement à l'échelle locale et mondiale, alors même que ces groupes ont un rôle important à jouer pour modérer les altérations environnementales.3 Par conséquent, cette étude préconise d'adopter une approche globale associant des politiques de finance verte et d'inclusion financière afin de promouvoir la finance verte et inclusive (FVI) selon une démarche intégrée (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 : RECOUPEMENTS ENTRE FINANCE VERTE ET INCLUSION FINANCIERE



- 1 Le NGFS (2020, 9) définit les risques climatiques comme les risques financiers posés par l'exposition des institutions financières aux risques physiques ou de transition causés par le changement climatique ou liés à celui-ci, tels que les dégâts causés par des phénomènes météorologiques extrêmes ou une baisse de la valeur des actifs dans les secteurs à forte intensité en carbone. Quant aux risques environnementaux, le NGFS (2020, 9) les définit comme les risques financiers posés par l'exposition des institutions financières et/ou du secteur financier à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement ou d'être affectées par ces dernières (telles que la pollution de l'air, la pollution de l'eau et la pénure d'eau douce, la contamination des sols, la diminution de la biodiversité et la déforestation) et la perte des services écosystèmiques.
- 2 L'AFI oriente son approche de l'inclusion financière sur les dimensions d'accès, d'utilisation et de qualité. Le réseau de l'AFI préconise de définir l'inclusion financière en tenant compte du contexte propre à chaque pays. Voir AFI (2017).
- 3 Les changements environnementaux mondiaux recouvrent notamment le changement climatique, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les modifications des écosystèmes dues à la perte de biodiversité, les altérations des systèmes hydrologiques et des ressources en eau douce ainsi que la dégradation des sols.

Plus précisément, cette étude apporte deux contributions :

- > Premièrement, elle définit la notion de FVI et présente l'état de l'art des fondamentaux économiques en matière de finance verte et d'inclusion financière, pour identifier les défis et opportunités liés à l'élaboration des stratégies de FVI. Elle souligne l'importance de tenir compte des risques sociaux et de l'équité sociale lors de la définition de politiques écologiques, et montre à quel titre la FVI peut contribuer à une transition juste vers une économie durable.
- > Deuxièmement, elle passe en revue les politiques et pratiques déjà mises en place par les autorités monétaires et financières des pays émergents et en développement.

Cette étude examine aussi les tendances émergentes en matière de FVI et présente un nouveau cadre d'action décrivant les stratégies de FVI qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats en termes d'adaptation et d'atténuation en réponse au changement climatique. Enfin, l'étude examine le rôle joué par les politiques relatives à la FVI pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.











Ce faisant, l'étude tient également compte des débats actuels concernant les réponses à la crise de la COVID-19 et le rôle qui incombe aux institutions monétaires et financières pour accompagner le rétablissement des économies.

La suite de cette étude se structure comme suit :

- > Le chapitre 2 définit un cadre conceptuel pour la FVI, grâce à l'examen des liens théoriques et empiriques qui unissent viabilité environnementale, réduction de la pauvreté et inclusion sociale, en examinant le rôle de la finance dans l'atteinte de ces objectifs.
- > Le chapitre 3 présente un nouveau cadre de politiques pour la FVI, fondé sur ces principes, en décrivant les correspondances avec le cadre d'action des « 4P » que les membres de l'AFI utilisent déjà avec succès.
- > Le chapitre 4 passe en revue les pratiques qui se font jour parmi les banques centrales et les régulateurs en matière de FVI.
- > Le chapitre 5 examine de quelle manière les politiques de FVI peuvent favoriser la mise en place de lignes d'action durables en réponse à la crise de la COVID-19.
- > Enfin, le chapitre 6 présente les conclusions et examine les prochaines étapes possibles pour promouvoir la FVI à l'échelle internationale.



FINANCE VERTE ET INCLUSIVE : CONTOURS D'UNE NOTION

Il existe plusieurs relations d'interdépendance entre les principaux objectifs de la finance verte (viabilité écologique et réduction des risques financiers systémiques liés à la dégradation de l'environnement) et ceux de l'inclusion financière (réduction de la pauvreté et des inclusions sociales).

Cette section décrit plus précisément trois de ces grandes interdépendances :

- La détérioration de l'environnement et le changement climatique frappent plus fortement les groupes les plus pauvres et vulnérables – la finance inclusive a un rôle à jouer dans l'adaptation des économies.
- ii. Atténuer les dommages environnementaux et le changement climatique suppose l'implication de toutes les composantes de l'économie – la finance inclusive a un rôle à jouer dans l'atténuation des impacts du changement climatique.
- iii. Les risques sociaux menacent la réussite de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, écologiquement durable — la finance verte et inclusive a un rôle à jouer pour conduire une « transition juste ».

RÔLE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'ADAPTATION DES ÉCONOMIES

Si le changement climatique affecte l'humanité dans son ensemble, il apparaît que ses effets négatifs devraient être particulièrement marqués pour les populations situées dans la partie inférieure de la pyramide économique. Ce constat est valable à l'échelle mondiale comme au sein de chaque pays. Les pays émergents et en développement sont plus exposés aux effets du changement climatique que les économies avancées en raison de facteurs géographiques et démographiques, conjugués à une moindre disponibilité de ressources nécessaires pour investir dans des mesures d'adaptation et d'atténuation. Dès 2003, la Banque asiatique de développement soulignait que le changement climatique aggravait les risques et vulnérabilités préexistants, en particulier concernant les biens et des services rendus par les écosystèmes, la rareté de la ressource en eau, les rendements agricoles et la sécurité alimentaire, les déplacements involontaires de personnes, les migrations et les conflits (ADB et al. 2003).

Aux écarts observés entre les pays quant à leur vulnérabilité face au changement climatique s'ajoutent les

inégalités entre les groupes de population au sein de chaque pays. Une part importante des ménages à faible revenu réside dans des zones agricoles moins favorisées et dans des zones côtières de basse altitude qui sont plus exposées aux effets négatifs du changement climatique. Ces ménages sont donc plus fortement exposés aux risques d'inondations, de sécheresse, de désastres naturels et autres catastrophes liées au changement climatique que les ménages disposant de revenus plus élevés (Barbier et Hochard 2018). De plus, les ménages situés au bas de la pyramide économique disposent de ressources moindres pour se protéger en cas de chocs défavorables. Hallegatte et al. (2016, 1) décrit les risques à l'œuvre : « Les gens pauvres et les pays pauvres sont particulièrement exposés et vulnérables aux chocs climatiques — aux catastrophes naturelles qui détruisent leurs moyens de subsistance ; aux maladies hydriques ou parasitaires dont l'incidence est plus élevée pendant les canicules, les inondations ou les périodes de sécheresse ; ou aux mauvaises récoltes et flambées des prix alimentaires consécutives à des événements météorologiques extrêmes. Les chocs climatiques affectent aussi les personnes qui ne sont pas pauvres mais qui restent vulnérables et peuvent basculer dans la pauvreté quand une inondation détruit une microentreprise, une sécheresse décime un troupeau, ou une eau contaminée cause la maladie d'un enfant ».

Ces écarts dans l'exposition aux risques environnementaux peuvent engendrer un cercle vicieux, dans lequel les impacts négatifs du réchauffement climatique affectent de manière disproportionnée les groupes vulnérables, ce qui accentue encore les inégalités sociales (Islam et Winkel 2017). Si les relations entre changement climatique et pauvreté sont complexes, pluridimensionnelles et varient selon les contextes, ce qui les rend difficiles à quantifier, les chercheurs s'accordent généralement à reconnaître leurs effets économiques régressifs, dans la mesure où les ménages à faible revenu sont davantage affectés que les plus riches (Skoufias et al. 2011, Leichenko et Silva 2014).

Les effets néfastes du changement climatique n'affectent pas seulement les ménages mais également les entreprises, en particulier les petites entreprises et celles situées dans les pays émergents et en développement. En examinant les données issues de 71 pays pour la période 1999-2017, Kling et al. (2021) établissent que la vulnérabilité aux risques climatiques accroît les coûts de financement pour les entreprises et réduit leur accès au financement. Ces difficultés sont particulièrement marquées pour les MPME, qui ont rarement recours aux marchés financiers, et rencontrent fréquemment des difficultés pour accéder aux services financiers.

La question de l'adaptation au changement climatique est elle aussi multidimensionnelle, et recouvre un ensemble de politiques et d'initiatives de la part des secteurs public et privé. La Commission globale sur l'adaptation — Global Commission on Adaptation (2019) — décrit trois dimensions de l'adaptation au changement climatique, à savoir :

réduire, anticiper et réparer. La réduction et la prévention des effets du changement climatique passent notamment par la planification de l'utilisation des terres, la promotion de solutions fondées sur la nature pour protéger les personnes et les biens, et par la relocalisation permanente des segments vulnérables de la population. L'exposition aux vulnérabilités climatiques peut être réduite en privilégiant des cultures plus robustes, en adoptant des procédés agricoles plus résilients et en construisant des bâtiments et infrastructures à l'épreuve du changement climatique. Concernant l'anticipation, les pouvoirs publics peuvent mettre en place des systèmes d'alerte précoce, définir des plans d'intervention en cas d'urgence et renforcer les capacités des équipes de secours et d'évacuation. Enfin, en cas de catastrophes environnementales qui mettent à mal l'économie, l'enjeu est celui de la réparation et du retour à la normale. Dans ce cas, le filet de protection sociale de la part de l'État, ainsi que la présence de services sociaux résilients en matière de santé et d'éducation, jouent un rôle primordial. Certaines solutions du secteur privé, comme les produits d'assurance et financiers pour la gestion des risques, permettent aux agents économiques affectés de rétablir et de reconstruire leurs moyens de subsistance, dans l'idéal en allégeant à cette occasion leur empreinte carbone et en renforçant leur résilience aux chocs environnementaux.

Les services financiers peuvent fortement contribuer à l'autonomisation des groupes vulnérables de la population en vue de leur adaptation au changement climatique, mais à la condition que ces services financiers soient accessibles, utiles et conçus de manière adaptée.

Bien souvent, les services financiers traditionnels ne remplissaient pas cette triple condition. Des chercheurs en économie comportementale ont établi une relation directe entre inclusion financière et réduction de la pauvreté en montrant que les populations pauvres se voyaient triplement pénalisées par la faiblesse de leurs revenus, la précarité des flux de ces revenus et l'absence d'outils financiers appropriés à leur gestion. La tenue à jour d'un journal financier comme proposé par Collins et al. (2009) montre que pour la majeure partie de la population des pays en développement, les instruments financiers existants sont risqués, peu adaptés à leurs besoins, non fiables, ou trop chers. Les auteurs en concluent que le fait « d'offrir aux ménages pauvres l'accès à des outils financiers mieux adaptés, même en petit nombre, serait sans doute un moyen efficace d'améliorer la qualité de vie de ces ménages » (Collins et al. 2009, 4).

Pour remédier à ce problème, les responsables des politiques publiques du réseau de l'AFI et d'autres pays ont consacré d'importants efforts pour améliorer l'accès des ménages et des entreprises à des services financiers économiquement abordables, utiles, et de bonne qualité. Au cours des trois dernières décennies, les autorités ont mis en place des mesures réglementaires et des aides financières, et mené des campagnes de sensibilisation pour inciter. Les services financiers peuvent fortement contribuer à l'autonomisation des groupes vulnérables de la population en vue de leur adaptation au changement climatique, mais à la condition que ces services financiers soient accessibles, utiles et conçus de manière adaptée.

TABLEAU 1: ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉDUIRE (ET PRÉVENIR)

- > Recherche-développement dans le secteur agricole
- > Bâtiments et infrastructures à l'épreuve du climat
- > Planification de l'utilisation des terres
- Solutions fondées sur la nature pour protéger les personnes et les biens
- > Relocalisation permanente (migrations)



Source: Global Commission on Adaptation (2019).

ANTICIPER (ET RÉAGIR)

- > Systèmes d'alerte précoce
- > Plans d'intervention en cas d'urgence
- Renforcement des équipes de secours
- > Moyens d'évacuation temporaire



RÉPARER (ET REVENIR À LA NORMALE)

- Produits d'assurance et de gestion financière des risques
- > Filet de protection sociale
- Services de retour à la normale, par ex. santé, éducation



Bien souvent, les services financiers traditionnels ne remplissaient pas cette triple condition. Des chercheurs en économie comportementale ont établi une relation directe entre inclusion financière et réduction de la pauvreté en montrant que les populations pauvres se voyaient triplement pénalisées par la faiblesse de leurs revenus, la précarité des flux de ces revenus et l'absence d'outils financiers appropriés à leur gestion. La tenue à jour les fournisseurs de services financiers traditionnels à étendre leur offre à l'intention des populations mal desservies. À titre d'exemple, en Inde, des mesures prises par le gouvernement central ont conduit les banques à proposer des comptes bancaires de base aux personnes non bancarisées, ouvrant l'accès aux services financiers à quasiment 500 millions d'adultes entre 2011 et 2017 (D'Silva et al. 2019). Au Brésil, les régulateurs ont autorisé la mise en place d'agents bancaires dès 2003, ce qui a permis aux banques traditionnelles d'étendre de manière considérable leur réseau de points de service.

Cependant, le bilan des mesures traditionnelles de promotion de l'inclusion financière est en demi-teinte. Du point de vue des banquiers, en raison de coûts d'exploitation et de transaction élevés, ces services ne sont commercialement viablesque si les marges sont élevées ou les volumes importants. De ce fait, les banques de nombreux pays en développement ont hésité à ouvrir des points d'accès dans les zones rurales ou à offrir leurs services aux groupes les plus pauvres, pour s'adresser en premier lieu aux personnes fortunées, aux grandes entreprises ou à la clientèle des zones densément peuplées. À ces contraintes qui pèsent sur l'offre s'ajoutent des difficultés propres à la demande, comme la faiblesse et la volatilité des revenus, les obstacles géographiques, les liens avec l'économie informelle ou l'illettrisme (Pazarbasioglu et al. 2020). Il convient de noter que certains des facteurs qui augmentent la vulnérabilité aux effets du changement climatique constituent également des obstacles à l'inclusion financière.

L'une des promesses de la transformation numérique des services financiers est de bouleverser les règles du jeu (économique) en matière d'inclusion financière. La numérisation permet une automatisation qui réduit de façon considérable les coûts de transaction liés aux services financiers. Les économies d'échelle que les prestataires réalisent transforment l'inclusion financière en une activité rentable : ce n'est plus uniquement une obligation réglementaire à respecter.

Il est intéressant de constater que, ces dix dernières années, les entreprises non bancaires ont davantage œuvré pour promouvoir l'inclusion financière que les prestataires de services financiers traditionnels. En particulier, les opérateurs de réseaux mobiles et les grandes entreprises technologiques (« BigTech ») ont proposé des services financiers accessibles au travers de vastes réseaux d'agents

et depuis des téléphones mobiles bon marché, en s'appuyant sur l'économie des plateformes, l'intelligence artificielle et l'analyse des données massives d'une manière qui échappe aux prestataires traditionnels (Osafo-Kwaako et al. 2018, Frost et al. 2019).

Si, par le passé, les services financiers traditionnels ont aidé des groupes vulnérables de la population à améliorer leur résilience face aux risques climatiques, ce sont désormais les services financiers numériques (SFN) qui méritent une attention particulière.

Dès 2013, des services de portefeuille mobile étaient déjà disponibles dans plus de 80 pays émergents et en développement (Beck et Cull 2013). Six ans plus tard, on dénombrait 290 services de portefeuille mobile à travers 95 pays, pour plus d'un milliard de comptes nominatifs, dont 372 millions de comptes actifs au cours du dernier trimestre (GSMA 2019). En 2017, les services financiers mobiles avaient déjà pris le pas sur les prestataires de services financiers traditionnels en tant que principal facteur d'inclusion financière dans dix pays africains.

Si l'analyse des services financiers numériques révèle d'importants écarts en termes de revenus, de répartition géographique et de genre, ces disparités sont plus faibles que celles observées dans le cas des services financiers traditionnels (Demirgüç-Kunt et al. 2018). Les populations vulnérables peuvent utiliser les SFN de différentes manières pour s'adapter au changement climatique et renforcer leur résilience. Les paragraphes suivants proposent une vision d'ensemble des recherches menées concernant l'utilisation : (1) des paiements entre les particuliers; (2) des transferts de l'administration aux particuliers ; ne génère pas de revenus pour les apporteurs de capitaux, il améliore notablement la situation économique des participants : grâce à l'inclusion financière, les personnes ne sont pas obligées de vendre leurs biens ou d'adopter des comportements risqués, comme les relations sexuelles de nature transactionnelle, mais peuvent investir dans des outils, du matériel ou des modes de production qui renforcent leur résilience face au changement climatique. Par ailleurs, les femmes sont deux fois plus susceptibles de bénéficier du développement de l'accès aux services financiers que les hommes (Jack et Suri 2016, Jones et Gong 2019, Wakadha et al. 2013).

Ce filet de sécurité interpersonnel reposant sur une réciprocité diffuse est complété par celui assuré par les États. Là encore, les technologies financières numériques permettent des gains d'efficience et facilitent l'accès aux services pour des groupes de population mal desservis. Au début des années 2000, le Brésil a fait partie des quelques pays pionniers qui ont lancé des transferts monétaires assortis de conditions que les bénéficiaires pouvaient percevoir depuis un simple distributeur automatique de billets, à l'aide de leur carte de débit. Cette initiative a

permis au gouvernement brésilien de diviser quasiment par sept les coûts administratifs liés au versement des prestations du programme Bolsa Familia, qui sont tombés de 14,7 % à 2,6 % du montant du programme (Pickens et al. 2009). Pour sa part, l'Inde a remplacé les prestations sociales indirectes ou en nature par des transferts directs vers des comptes bancaires et les cartes de débit associées, et a ainsi réduit les pertes qui étaient dues à l'identification imparfaite des bénéficiaires ou à la corruption : deux ans et demi à peine après cette réforme, les économies réalisées atteindraient 7 milliards de dollars (Pazarbasioglu et al. 2020). Lorsque les Fidji ont été frappées par le cyclone tropical Winston, le gouvernement a misé sur les SFN pour verser les aides directement sur les téléphones mobiles des bénéficiaires de la zone sinistrée (AFI 2020).

Les décideurs politiques du secteur financier ont récemment mis l'accent sur la finance numérique afin de renforcer la résilience des populations face à un choc d'origine non environnementale, à savoir la COVID-19 et l'effondrement économique qu'elle a entraîné.

Dès avril 2020, les régulateurs du Kenya et de 13 autres pays émergents et en développement ont imposé aux prestataires la suspension des frais de transaction sur les opérations de faible valeur réalisées via des portefeuilles mobiles, et relevé les plafonds de transaction et de dépôt pour les portefeuilles électroniques (GSMA 2020, Njogore 2020). Au Bangladesh, le gouvernement a utilisé les services financiers numériques en réponse à la crise de la COVID-19 pour verser, dès avril 2020, des aides sociales non conditionnelles au moyen des services financiers mobiles, atteignant ainsi des millions de travailleurs du secteur informel qu'il aurait été difficile d'aider au moyen des outils classiques de l'action publique (Islam et Divadkar 2020). Dans le même esprit, le gouvernement indien utilise les paiements numériques pour verser chaque mois un revenu universel minimum de 500 INR à tous les bénéficiaires éligibles titulaires d'un compte bancaire de base issu du programme Jan Dhan (Kejriwal 2020, Sridhar 2020, Kapur et al. 2020).

Les prestataires de SFN peuvent eux aussi contribuer à renforcer la résilience en proposant de meilleurs produits d'épargne. Historiquement, les ménages à faible revenu investissaient une partie de leur épargne dans des actifs exposés aux catastrophes environnementales, comme les animaux d'élevage ou les cultures. Les personnes exclues du système financier ont également tendance à épargner en espèces, ce qui ne rapporte pas d'intérêts et présente des risques. Les institutions traditionnelles qui proposent des services à petite échelle, telles que les coopératives d'épargne et de prêt, se voient détrônées par leurs concurrents numériques dans un nombre croissant de pays. Au Kenya et en Tanzanie, en 2015, le téléphone mobile a supplanté le mode d'épargne privilégié depuis toujours : le

bas de laine (espèces cachées sous le matelas, ou kibudu) (FII 2016). Les ménages inclus financièrement peuvent ainsi gérer leur épargne de manière plus sûre et plus pratique, ce qui renforce leur résilience en cas de chocs économiques causés par le changement climatique ou d'autres facteurs.

La micro-assurance est un autre domaine dans lequel la transformation numérique ouvre des perspectives prometteuses. Depuis des années, les produits de micro-assurance aident les consommateurs à s'adapter aux changements climatiques et à renforcer leur résilience. Cependant, comme pour les services bancaires, les coûts de transaction proposés par les assureurs traditionnels étaient souvent trop élevés, et n'étaient pas abordables pour les petits exploitants agricoles ou d'autres groupes vulnérables.

La micro-assurance numérique pourrait résoudre ce problème. En utilisant des informations météorologiques, des données géospatiales, voire des photographies transmises par les assurés, les sociétés de micro-assurance peuvent réaliser des évaluations actuarielles très détaillées moyennant des coûts très faibles.

Les primes d'assurance comme les dédommagements peuvent être versés au moyen des technologies mobiles, ce qui limite les interventions humaines et se révèle pratique pour les consommateurs, en particulier dans les zones rurales où les points d'accès aux services financiers sont peu nombreux. Les produits de micro-assurance couvrant les risques liés aux événements météorologiques défavorables sont particulièrement utiles aux populations vulnérables pour gérer les risques climatiques et renforcer leur résilience en cas de choc économique négatif dû au changement climatique (Chamberlain 2017).



Jeune homme utilisant son Smartphone au Nigéria. (Photo : i_am_zews/Shutterstock)

Le microcrédit, qui représente la plus ancienne pratique d'inclusion financière, garde une importance notable dans de nombreux pays émergents et en développement. Les ménages à faible revenu et les MPME utilisent le microcrédit pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et mieux gérer les effets négatifs qu'elles engendrent (Pantoja 2002, Dowla 2018). Il peut également les aider à lever des obstacles financiers et à investir dans des solutions d'adaptation, notamment des cultures, des terres agricoles et des bâtiments à l'épreuve du climat (Fenton et al. 2017). Le microcrédit numérique utilise les données générées par les utilisateurs, comme l'historique des revenus et des transactions, afin d'évaluer les risques avec une intervention humaine minimale, ce qui permet de réduire très fortement les coûts par rapport à ceux des prestataires traditionnels. Le crédit numérique en est encore à ses débuts, et soulève certaines préoccupations, notamment parce que les technologies numériques pourraient accentuer les discriminations et les biais entachant l'évaluation des risques. Toutefois, selon les quelques études empiriques publiées à ce jour, les modèles numériques sont aussi fiables que les modèles traditionnels pour prédire les risques de défaut de paiement (Freedman et Jin 2018, Petralia et al. 2019). Ils présentent aussi une fiabilité comparable concernant les consommateurs « impossibles à évaluer » qui ne sont inscrits auprès d'aucune agence de renseignements de crédit et n'apportent pas d'actifs en garantie (Berg et al. 2018; Hau et al. 2018; FinRegLab 2019; Jagtiani et Lemieux 2018, 2019). Par ailleurs, que le microcrédit soit octroyé par voie numérique ou non, il importe d'assurer un accès responsable aux services financiers et de limiter les risques de surendettement. C'est l'une des raisons pour lesquelles les études empiriques n'ont pas établi que le microcrédit a permis d'améliorer significativement la qualité de vie durant ces dernières décennies (Banerjee et. al 2015, Hammill et al. 2008). À titre d'exemple, la progression de surendettement au Kenya, en Tanzanie et en Afrique du Sud montre que certains organismes de

crédit numériques utilisent des modèles économiques semblables à ceux de certains usuriers traditionnels (Izaguirre et Mazer 2018, Kaffenberger et al. 2018, Bharadwaj et al. 2019, Gwer et al. 2019).

Les régulateurs financiers peuvent définir des règles pour faire en sorte que le secteur du microcrédit (numérique) contribue à renforcer la résilience des groupes vulnérables, plutôt que d'ajouter des risques financiers aux autres risques auxquels ces groupes sont exposés.

S'ils doivent assurer l'accès responsable au crédit, les régulateurs financiers doivent aussi régler les questions de la cybersécurité, de la fraude, et de l'exploitation des groupes vulnérables (AFI 2020b).

Bien que les SFN laissent présager une diminution de l'exclusion financière et de la vulnérabilité face aux risques climatiques, les responsables des politiques publiques doivent garder à l'esprit les inégalités structurelles qui affectent l'accès à ces services. Dans nombre de pays émergents et en développement, les moyens de subsistance des femmes dépendent d'activités sensibles aux événements climatiques, comme l'agriculture de subsistance, la sylviculture ou l'accès à l'eau. En parallèle, les femmes sont 8 % moins susceptibles que les hommes de posséder un téléphone portable, et 20 % moins susceptibles d'utiliser l'internet mobile dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (GSMA 2020). Si les inégalités les plus marquées entre hommes et femmes commencent à se combler, les actions prises en matière de financement climatique doivent intégrer la dimension du genre et combler les écarts dans l'accès, afin d'atteindre l'objectif d'une résilience accrue et d'une meilleure adaptation pour ceux qui en ont le plus besoin.



À Katni, en Inde, un employé d'une petite banque de financement met en place un crédit pour une PME. (Photo : Neeraz Chaturvedi/Shutterstock)

RÔLE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si l'adaptation est une dimension prioritaire pour améliorer la résilience des populations vulnérables face au changement climatique, elle doit être complétée par des mesures d'atténuation visant à limiter le réchauffement planétaire. Même s'il est établi que la majorité des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas le fait des agents situés au bas de la pyramide économique des pays émergents et en développement, ces agents ont un rôle déterminant à jouer dans les efforts d'atténuation à l'échelle mondiale. À cet égard, l'inclusion financière peut être un levier important pour les aider à prendre part à la nécessaire transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les données historiques et actuelles montrent que les grandes entreprises et les ménages à hauts revenus sont à l'origine d'une part disproportionnée des émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, ces agents ont le plus souvent accès à des outils financiers et à des aides publiques ou privées leur permettant d'investir dans des mesures d'atténuation du changement climatique. À l'inverse, les MPME et les ménages à faibles revenus sont souvent difficiles à atteindre, tant pour les pouvoirs publics que pour les prestataires de services financiers traditionnels. La FVI est à même de remédier à ce problème.

Les MPME interviennent souvent dans des secteurs à forte intensité énergétique, dans lesquels l'atténuation du changement climatique passe par l'adoption de technologiques innovantes. Un rapport du Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, UNDESA (2020), montre que les millions de petites entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, du secteur manufacturier et d'autres secteurs exposés aux risques climatiques peuvent contribuer à changer la donne si elles réduisent leur empreinte carbone en améliorant leur efficacité énergétique en matière d'éclairage, de bâtiments, de réfrigération, si elles utilisent des énergies renouvelables ou améliorent leur utilisation des ressources en eau. En Chine, par exemple, les MPME seraient à l'origine de 53 % des émissions de CO2 du pays (Meng et al. 2018). L'utilisation des terres est une source importante d'émissions de carbone. Les mesures d'atténuation du changement climatique ne devraient pas cibler uniquement les grandes entreprises du secteur agroalimentaire, mais s'adresser aussi aux petites exploitations agricoles.

Même lorsque la transformation technologique permet de réduire les coûts des MPME sur le moyen ou le long terme, de nombreuses entreprises ne disposent pas des outils financiers nécessaires pour investir dans des technologies sobres en carbone, qui requièrent souvent des apports de fonds initiaux importants en contrepartie d'une baisse des coûts d'exploitation. À cet égard, l'inclusion financière peut clairement contribuer à changer la donne.

À titre d'exemple, l'entreprise kenyane M-Kopa utilise à la fois un système de paiement à l'usage (« pay-as-you-go »)

et les données relatives aux paiements mobiles pour permettre à des commerçants éligibles de louer, puis de devenir propriétaires, de panneaux solaires qui alimentent leur commerce en électricité. L'évaluation du crédit, les versements et les paiements sont réalisés par voie électronique, sans intervention humaine. Cette offre permet à des MPME de disposer de leur propre source d'énergie photovoltaïque et de réduire leur dépendance à l'égard des exploitants de réseaux d'énergie (Costa et Ehrbeck 2015, Omwansa et Sullivan 2013). En Afrique subsaharienne et dans d'autres pays, des modèles de financement similaires, reposant sur le paiement à l'usage, ont permis à des MPME d'adopter de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement pour assurer leur approvisionnement en énergie et en eau (IRENA 2020, Sharma 2019).

Les combustibles destinés à la cuisine représentent un autre domaine d'application pour la FVI. Aujourd'hui, plus de trois milliards de personnes cuisinent sur un feu en plein air en utilisant comme combustible, du bois, des déchets d'origine animale, du charbon ou de la biomasse. Mais ce mode de cuisson traditionnel induit une pollution de l'air ambiant qui menace la santé des membres du foyer et rejette des quantités importantes de méthane et de CO2 dans l'atmosphère, constituant une « source non négligeable d'émissions anthropiques » (Lacey et al. 2017 : 1269). Si les foyers de cuisson sont très répandus en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, les émissions des pays d'Europe centrale comme l'Azerbaïdjan, l'Ukraine ou le Kazakhstan peuvent induire des effets négatifs hors de proportion sur le climat, dans la mesure où la suie qui se dépose sur les glaces du continent Arctique vient noircir la neige, qui absorbe de ce fait davantage de chaleur. Selon des recherches récentes, le remplacement des fourneaux traditionnels par des foyers de cuisson propres permettrait non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans une quantité équivalente à une décennie de réchauffement climatique mondial, mais aussi d'éviter des 10 millions de décès prématurés d'ici à 2050 seulement, par l'amélioration de la qualité de l'air ambiant (Lacey et al. 2017, Bailis et al. 2015, Mitchell et al. 2020).

Dans le secteur agricole, de nombreuses innovations, allant des semences aux systèmes d'irrigation, peuvent contribuer à réduire la dégradation des sols, la pollution et les émissions de carbone. Ces innovations sont également utiles pour atténuer les effets du développement économique sur la biodiversité et les écosystèmes (Tallisa 2015). Toutes les mesures d'atténuation du changement climatique citées ci-dessus présentent cependant une caractéristique commune : elles supposent une importante mise de fonds initiale alors que leurs effets positifs se matérialisent, pour les ménages concernés, à moyen et long terme. L'inclusion financière en général, et les services de transformation d'échéances, comme le crédit ou le crédit-bail, en particulier, peuvent aider les familles à faible revenu à réaliser un investissement qui aura des retombées positives à la fois sur la santé, sur la réduction de la pauvreté et sur l'atténuation du changement climatique — l'un des rares cas où parler d'une solution « gagnant-gagnant » n'est pas seulement une expression galvaudée.

RÔLE DE LA FINANCE VERTE ET INCLUSIVE POUR CONDUIRE UNE « TRANSITION JUSTE »

Les altérations environnementales en cours à l'échelle planétaire produisent des effets économiques et sociaux à même de modifier les inégalités qui existent entre les pays comme en leur sein. Il est clairement établi que le changement climatique affecte de manière disproportionnée les pays en développement aux climats chauds. En appliquant une analyse contrefactuelle aux courbes d'évolution des températures, Diffenbaugh et Burke (2019, 9808) concluent qu'il est « fortement probable que le forçage anthropique du climat ait accru les inégalités économiques entre les pays ». Selon leurs travaux, le ratio entre dernier et premier déciles de la distribution des PIB nationaux par habitant est 25 % plus élevé en raison du réchauffement climatique. Si les inégalités entre les pays se sont réduites au cours des cinq dernières décennies, cette étude conclut, avec une probabilité d'environ 90 %, que le changement climatique a ralenti la diminution de ces écarts.

Dans chaque pays, les conséquences économiques et sociales du changement climatique pourraient exacerber les tensions sociales et accentuer l'instabilité politique.

Islam et Winkel (2017) décrivent les effets du changement climatique sur les inégalités au sein des pays comme un cercle vicieux, dans lequel les impacts négatifs du réchauffement climatique affectent de manière disproportionnée les groupes vulnérables, ce qui accentue encore les inégalités. Les auteurs identifient trois principales raisons de cette évolution : (i) les groupes vulnérables sont davantage exposés aux aléas climatiques ; (ii) la probabilité qu'ils subissent des pertes ou des dommages suite à des aléas climatiques est plus élevée ; (iii) leur capacité à surmonter ces pertes ou dommages et à retrouver leur ancien niveau de vie est réduite du fait de l'insuffisance de leurs ressources.

Les inégalités peuvent également se creuser en raison de la transition économique imposée par le changement climatique. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone et écologiquement durable repose sur des changements structurels de nature économique et sociale qui résultent d'un ensemble de choix de politiques publiques, d'évolutions des préférences et de mutations technologiques (Semieniuk et al. 2020). Le déclin inévitable de secteurs économiques à forte consommation de carbone peut causer un chômage de transition, sachant que certains chômeurs peuvent rencontrer des difficultés à se reconvertir (Heim 1984).

Il a été reconnu que les risques sociaux menacent la réussite de la transition bas-carbone, écologiquement durable. L'Accord de Paris reconnaît notamment ainsi « [l] es impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité

conformément aux priorités de développement définies au niveau national » (Nations Unies 2015)⁴. Les manifestations des « gilets jaunes », déclenchées en France en octobre 2018 en réaction à des mesures environnementales perçues comme demandant des efforts injustes aux groupes à faibles revenus, ont mis en évidence l'importance qu'il convient d'accorder à la dimension équitable et inclusive des mesures environnementales.

La notion de transition juste est issue de mouvements ouvriers apparus en Amérique du Nord dans les années 1990, pour demander des aides en faveur des travailleurs dont les emplois étaient menacés par des mesures de protection de l'environnement (Smith 2017). Cette notion revêt aujourd'hui un sens plus large, et désigne une « action résolue visant à planifier, en conduisant les investissements correspondants, une transitionvers des emplois, des secteurs et une économie durables pour l'environnement et la société » (Smith 2017, 3). Comme l'indiquent Robins et al. (2020, 10), la transition juste « représente la prochaine étape de l'action en faveur du climat, qui va au-delà des actions déjà menées pour gérer les risques climatiques et met l'accent sur les opportunités offertes par l'économie verte et la résilience ». Des publications récentes ont mis en évidence le rôle important que le secteur financier sera appelé à jouer dans la mise en place de cette transition juste (Robins et al. 2019, Robins et Rydge 2019).

À titre d'exemple, la participation du secteur financier est nécessaire pour permettre aux populations affectées par les altérations environnementales d'investir dans de nouvelles opportunités. Les communautés et les personnes dont l'emploi ou les moyens de subsistance disparaissent en raison de la transition bas-carbone ou la dégradation de l'environnement doivent trouver un nouvel emploi et de nouvelles opportunités. Les groupes situés au bas de la pyramide économique sont affectés de manière disproportionnée par les altérations de l'environnement et doivent bénéficier d'un soutien particulier. La finance verte et inclusive peut favoriser l'expansion de jeunes entreprises dans des secteurs respectueux des objectifs de viabilité climatique et de développement durable, et à améliorer leur résilience face à la détérioration de l'environnement. Il convient donc d'offrir des services financiers adaptés aux besoins spécifiques des populations affectées par les conséquences physiques des altérations environnementales ou par la transition, afin d'accompagner les mesures d'adaptation et d'atténuation, ouvrir la voie à de nouvelles opportunités et garantir les moyens de subsistance.

Un apport important de la finance verte et inclusive tient également à sa contribution à l'autonomisation des agents

⁴ La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques précise : « Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives » (UNFCCC 1997, §3.1).

situés au bas de la pyramide économique, qui deviennent alors des acteurs de la transition, et confèrent à celle-ci une dimension « juste ». Cela est particulièrement vrai pour les MPME et les opportunités économiques qui se font jour durant la transition.

Comme l'a souligné l'Équipe spéciale des Nations unies sur les dimensions sociales du changement climatique (2011, 5), « [l]es personnes ne sont pas uniquement les victimes des conséquences négatives du changement climatique ; elles contribuent au changement climatique et ont un rôle décisif à jouer pour réorienter les trajectoires de développement » ; « [p]ar conséquent, la réussite, l'échec, ou pour le moins la dynamique, des politiques climatiques dépendront des actions menées, jour après jour, par des acteurs compétents et responsables, qu'il s'agisse des citoyens, des ménages, des communautés comme des pays ».

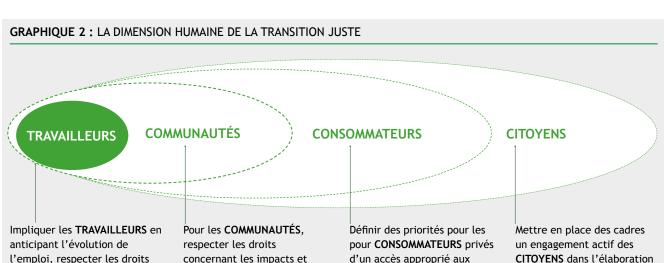
Robins et al. (2019, 9) soulignent le « rôle central du facteur humain dans la transition juste » (graphique 2) qui explique l'importance, pour le secteur financier, d'intégrer la dimension sociale dans ses stratégies en faveur du climat, en s'appuyant sur les différents cadres existants en matière de droits humains, comme les normes essentielles de travail de l' Organisation internationale du Travail (OIT 2010), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Nations unies, 2011), et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiquesà l'intention des entreprises multinationales (OCDE 2011).

La transition juste englobe également une dimension importante liée à la stabilité financière. Comme l'indiquent Robins et al. (2019), « [l]a transition juste

permet de prendre en compte simultanément [les] risques environnementaux et sociaux qui menacent la stabilité et le fonctionnement du système financier. Si l'on néglige la dimension sociale, on peut craindre l'apparition de pressions en faveur du report, de la réduction ou de l'abandon des politiques climatiques, ce qui induirait des conséquences négatives de nature systémique ».

L'impératif d'une transition juste ne peut être ignoré sans risquer un report, voire un échec, du processus de transition, ce qui accentuerait les risques d'un changement climatique d'une ampleur catastrophique, avec des effets négatifs potentiellement considérables en matière économique, financière comme sur la stabilité des sociétés.

Pour le secteur financier, la perspective d'une transition reportée ou désordonnée accentue les risques liés au processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone (graphique 3). De plus, dans la mesure où les risques liés à la transition ont des effets négatifs sur le patrimoine et le revenu des entreprises et des ménages, toute hausse de ces risques pourrait réduire la capacité de remboursement des prêts ou affecter la clientèle des institutions financières. Il est donc essentiel que les régulateurs financiers tiennent compte des risques d'instabilité associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et que les autorités financières accompagnent le développement d'une finance verte et inclusive afin de faciliter ce processus de transition. En agissant ainsi, ils compléteront les autres politiques publiques mises en place pour promouvoir une transition juste.



anticipant l'évolution de l'emploi, respecter les droits du travail, assurer le dialogue, développer les compétences, protéger la santé, renforcer la sécurité, et offrir une protection sociale, notamment des pensions et des aides. Mesurer les effets indirects.

l'engagement, en mettant l'accent sur les vulnérabilités, favoriser les innovations, comme la gestion communautaire de l'énergie.

d'un accès approprié aux biens et services durables, comme l'énergie, lever les obstacles qui empêchent les consommateurs d'accompagner la transition, en utilisant notamment les services financiers. Mettre en place des cadres un engagement actif des CITOYENS dans l'élaboration des politiques, locales et nationales, mesurer les effets sur la distribution des revenus des politiques climatiques comme les taxes carbone et les aides à la transition bas-carbone.

Source: Robins et al. (2019).

GRAPHIQUE 3 : CADRE D'ANALYSE DE SCÉNARIO POUR LES BANQUES CENTRALES ET LES SUPERVISEURS

INTENSITÉ DE LA RÉPONSE - SELON QUE LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CLIMAT SONT ATTEINTS OU NON

ATTEINTS

NON ATTEINTS

DÉSORDONNÉE

ORDONNÉE

DÉSORDONNÉE

Réponse soudaine et non anticipée source de perturbations, mais

suffisante pour atteindre les objectifs climatiques.

TROP FAIBLE, TROP TARDIVE

Nous ne faisons pas assez pour atteindre les objectifs climatiques, la présence de risques physiques incite à une transition désordonnée.

RISQUES DE TRANSITION

TRAJECTOIRE DE TRANSITION

ORDONNÉE

Nous commençons dès maintenant à réduire les émissions de façon mesurée afin d'atteindre les objectifs climatiques.

TERRE ÉTUVE

Nous continuons à accroître les émissions, en agissant très peu, voire pas du tout, pour éviter les risques physiques.

RISQUES PHYSIQUES

Source: NGFS (2019).



Un réfugié rohingya tient un commerce, dans le camp de réfugiés de Balukhali, à Ukhia (district de Cox's Bazar), au Bangladesh. (Photo : Mamunur Rashid/Shutterstock)

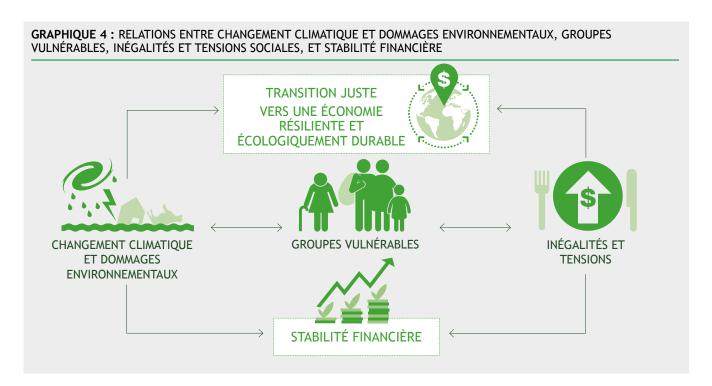
VISION D'ENSEMBLE DES RELATIONS ENTRE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DOMMAGES ENVIRON-NEMENTAUX, GROUPES VULNÉRABLES, INÉGALITÉS ET TENSIONS SOCIALES, ET STABILITÉ FINANCIÈRE

Le graphique 4 expose les liens d'interdépendance entre changement climatique, dommages environnementaux, groupes vulnérables, inégalités et tensions sociales, et stabilité financière. Comme nous l'avons déjà indiqué, le changement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent entraîner des conséquences immédiates pour les groupes vulnérables, et réciproquement. En remettant en cause les moyens de subsistance et les actifs des groupes vulnérables, le changement climatique et les dommages environnementaux peuvent réduire l'équité sociale et alimenter tensions et conflits au sein des sociétés. Parallèlement, les ménages à faibles revenus et les MPME ne disposent pas des capacités et moyens suffisants pour réduire leur empreinte environnementale, et leurs actions sont de ce fait susceptibles de causer des dommages importants pour l'environnement. Les inégalités sociales et l'absence d'accès aux opportunités économiques réduisent la capacité et des groupes vulnérables à se protéger des conséquences de la dégradation de l'environnement. Sans être le remède à tous les maux, la FVI peut jouer un rôle important pour accompagner les groupes vulnérables dans leur adaptation aux changements environnementaux mondiaux, en améliorant leur résilience. Dans le même temps, elle peut faciliter les actions d'atténuation de la part de ces groupes vulnérables tout en améliorant leurs possibilités économiques.

En outre, le graphique 4 montre le rôle déterminant dévolu aux groupes vulnérables pour conduire une transition juste vers une économie résiliente et écologiquement durable. Si elles échouent à améliorer la situation socioéconomique des différents groupes vulnérables, les mesures de lutte contre le changement climatique risquent d'être vivement contestées. Pour que la transition juste ne reste pas un objectif hors de portée, il convient d'assurer l'autonomisation des ménages les plus pauvres et d'améliorer les opportunités d'affaires des MPME. La FVI peut être un levier d'action privilégié pour accompagner une transition juste.

Enfin, risques environnementaux et sociaux peuvent engendrer des risques importants pour la stabilité financière. Les conséquences physiques d'un changement climatique (non atténué) et les perturbations causées par une transition désordonnée font peser des risques significatifs sur la stabilité financière. De même, l'aggravation des tensions et des inégalités sociales peuvent affecter la clientèle des institutions financières et dégrader la capacité de remboursement des prêts, ou conduire à une transition désordonnée. En outre, les inégalités sociales, la stagnation des revenus des groupes à faible revenu et les mesures prises par les décideurs politiques pour remédier à ces problèmes en facilitant l'accès au crédit sont autant de menaces potentielles pour la stabilité financière⁵. Les banques centrales et les régulateurs devraient donc prendre en compte, dans leurs politiques prudentielles, les risques environnementaux et sociaux qui pèsent sur la stabilité et le fonctionnement du système financier. Ils devraient également examiner de quelle manière les initiatives de FVI peuvent contribuer à renforcer la résilience à l'échelle macroéconomique et sociale.

5 Il a été établi que le creusement des inégalités de revenus et la hausse de l'endettement des ménages à revenus faibles et intermédiaires aux États-Unis représentent un facteur de la crise des prêts hypothécaires subprime de 2007 et 2010 (Rajan 2010).



NOUVEAU CADRE DE POLITIQUES POUR LA FINANCE VERTE ET **INCLUSIVE**

Régulateurs financiers, superviseurs et responsables publics du secteur financier peuvent s'appuyer sur différents outils pour transposer la notion de finance verte et inclusive en mesures concrètes. Grâce aux synergies qui existent entre la finance verte et l'inclusion financière, ils peuvent contribuer à améliorer les conditions économiques des ménages à faibles revenus et des MPME, tout en servant les objectifs d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique. Cette section décrit les grandes composantes d'un nouveau cadre de politiques pour la FVI, tandis que la section 4 en illustre les déclinaisons pratiques en présentant les principales mesures déjà adoptées par les membres de l'AFI pour promouvoir la finance verte et inclusive.

Le développement de la finance verte et inclusive répond aux deux grands objectifs décrits dans la section 2 : l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Si certaines initiatives contribuent simultanément à ces deux objectifs, la plupart des mesures de FVI se rattachent davantage à l'un ou à l'autre, ce qui permet aux responsables des politiques de définir leurs priorités d'action au regard des vulnérabilités propres à leur juridiction face à la dégradation de l'environnement. Suivant les conditions propres à leur pays, ils pourront par exemple mettre l'accent sur les mesures qui aident les populations vulnérables à s'adapter et qui renforcent leur résilience face au catastrophes climatiques et aux autres risques environnementaux sur le court terme. Quant aux politiques d'atténuation, elles méritent une attention particulière, non seulement parce qu'elles renforcent, elles aussi, la résilience des groupes vulnérables, mais parce qu'elles sont indispensables pour freiner, et idéalement inverser, le réchauffement climatique anthropique et les dommages environnementaux.

Dans l'analyse des différentes politiques d'inclusion financière qui ont des objectifs écologiques, il est par ailleurs utile de distinguer les actions directes et indirectes. Les mesures indirectes sont visent à faconner le marché en instaurant des conditions favorables pour que les acteurs privés développent et commercialisent des services qui renforcent l'inclusion financière. Sans intervenir directement, les pouvoirs publics définissent des règles de marché et des dispositifs d'incitation qui orientent les activités commerciales des agents dans la direction souhaitée. À l'inverse, les interventions directes réunissent toutes les politiques dans lesquelles l'État entre en jeu, en utilisant ses capacités et ressources budgétaires pour promouvoir l'inclusion financière, ou en imposant aux institutions financières de soutenir certaines activités. Cette analyse permet d'établir une matrice deux par deux (graphique 5) pouvant aider les responsables des politiques

GRAPHIQUE 5: NOUVEAU CADRE DE POLITIQUES POUR LA FINANCE VERTE ET INCLUSIVE

FINANCE INCLUSIVE MESURES VISANT À FAÇONNER LES MARCHÉS INTERVENTIONS DIRECTES S'ADAPTER AUX > Mettre en place des leviers réglementaires pour développer > En cas de catastrophe naturelle, les paiements mobiles, la micro-assurance et d'autres assurer des transferts (numériques) **ALTÉRATIONS** services financiers (numériques) qui renforcent la résilience. de fonds pour aider les sinistrés. **ENVIRONNEMENTALES** > Adopter des principes de gestion des risques > Instituer des subventions ou ET RENFORCER LA environnementaux et sociaux pour une gestion appropriée garanties pour les prêts qui RÉSILIENCE financent des investissements de ces risques. permettant de renforcer > Mener des actions de sensibilisation et de renforcement INANCE VERTE l'adaptation ou la résilience. des capacités auprès des institutions financières. > Créer une taxonomie de la finance verte destinée aux > Définir des objectifs de crédits dirigés / sectoriels. MPME et aux petits exploitants agricoles. ATTÉNUER LA > Mettre en place des leviers réglementaires pour > Instituer des subventions ou développer les systèmes de paiement à l'usage pour les garanties pour les prêts qui DÉGRADATION DE équipements photovoltaïques ou les pompes à eau. financent des investissements L'ENVIRONNEMENT dans des nouvelles technologies > Définir des règles prudentielles qui encouragent l'octroi ou des pratiques plus économes en de crédit aux MPME ou à l'agriculture durable. ressources / sobres en carbone. > Adopter des principes de gestion des risques > Définir des objectifs de crédits environnementaux et sociaux pour une gestion appropriée dirigés / sectoriels. de ces risques.

publiques à structurer et affiner leur réflexion dans ce nouveau domaine d'action pour appliquer des mesures efficaces de promotion de la finance verte et inclusive. Cette matrice recoupe par ailleurs les quatre piliers de la FVI connus comme « les 4P » de la finance verte et inclusive, ainsi que l'accord de Charm el-Cheikh sur l'inclusion financière, le changement climatique et la finance verte, adopté par les membres de l'AFI en 2017 (encadré 1).

Les interventions indirectes en faveur de la FVI englobent les mesures recensées par l'approche de l'AFI et complètent cette démarche. Elles visent non seulement à inciter le secteur privé à proposer des services financiers pour des projets écologiques qui soient favorables aux groupes vulnérables, mais aussi à créer des mécanismes d'incitation appropriés pour les entreprises qui assurent de tels services. Certains de ces services (comme la microassurance ou les dispositifs de garantie de crédit) sont conçus spécifiquement pour améliorer la protection des populations vulnérables. D'autres, comme les paiements mobiles de détail, fournissent la technologie qui instaure, de fait, un filet de sécurité entre les particuliers. Il est primordial que ces politiques, écologique ou non, adoptent une approche croisée et intègrent la dimension de genre, dans la mesure où l'exclusion financière touche davantage les femmes, les minorités, les populations rurales et les ménages à faibles revenus que la société dans son ensemble. Sans sous-estimer pour autant les possibles apports des services financiers traditionnels en matière de résilience, il convient de reconnaître que la finance numérique semble particulièrement prometteuse pour les populations à faibles revenus. La section 2 a décrit de quelle manière l'inclusion financière peut renforcer la résilience et l'adaptation, mais cela suppose que les décideurs politiques définissent les leviers réglementaires qui autorisent l'essor d'un marché dynamique autour des paiements numériques, de l'argent mobile, et des services de deuxième et troisième génération qui se greffent sur ce socle. Les chercheurs ont examiné en détail des années de

politique de promotion de l'inclusion financière et ont isolé quatre leviers réglementaires fondamentaux pour promouvoir le développement des SFN, à savoir : l'émission de monnaie électronique par des intervenants non bancaires, l'utilisation d'agents, des exigences de connaissance de la clientèle fondées sur les risques, et un cadre de protection des consommateurs (Staschen et Meagher 2018). Ce dernier point revêt une importance particulière pour les populations vulnérables : un marché des SFN peu réglementé et qui se développe à un rythme effréné peut exposer les agents à des pratiques de prix monopolistiques ou de prêt usuraire, outre la dégradation de l'environnement, bien loin d'accroître leur résilience et leur capacité d'adaptation. Concernant les aspects positifs, dès lors que le cadre des politiques visant à façonner le marché est approprié, l'apport des solutions du secteur privé ne doit pas être sous-estimé. Dans de nombreux pays, il est vraisemblable que le réseau diffus de solidarité entre les particuliers rendu possible par les paiements mobiles et par d'autres solutions innovantes telles que la microassurance, a produit davantage de résultats que les interventions publiques directes pour renforcer la résilience des populations exposées aux aléas climatiques.

Dans le même esprit, les décideurs politiques peuvent tirer parti des dynamiques du marché pour remédier aux goulets d'étranglement financiers qui empêchent de nombreux agents d'investir pour lutter contre le changement climatique. Ils peuvent par exemple créer un environnement propice à l'entrée sur le marché de fournisseurs d'offres de paiement à l'usage afin ouvrir l'accès à des technologies écologiques aux ménages à faibles revenus ou aux MPME qui n'auraient pas, sans cela, les moyens suffisants pour utiliser ces technologies. Par ailleurs, les régulateurs peuvent modifier les critères prudentiels de pondération des risques pour inciter les prêteurs à accorder des crédits en lien avec des produits et des services écologiques. En parallèle, les régulateurs peuvent promouvoir les approches de prévention, en définissant des principes de gestion des risques

ENCADRÉ 1 : LES « 4P » DE L'ALLIANCE POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE ET INCLUSIVE



PRÉVENTION: Éviter des résultats indésirables en réduisant les risques financiers, sociaux et environnementaux.



PROTECTION: « Socialiser » et répartir les pertes potentielles liées aux risques climatiques et assimilés grâce à des mécanismes de partage des risques. PROMOTION PROVISION PROVISION PROTECTION



PROMOTION: Inciter le secteur privé à offrir des services financiers qui contribuent à la lutte contre le changement climatique.



PROVISION: Mettre à la disposition des bénéficiaires éligibles les financements nécessaires aux projets et activités écologiques.

Source: AFI (2020).

environnementaux et sociaux qui permettent d'évaluer et de gérer de façon proactive les risques environnementaux et sociaux dans les décisions financières, afin de pénaliser les décisions qui contribuent aux dommages environnementaux et de privilégier les activités économiques plus respectueuses de l'environnement et les petits exploitants qui investissent dans des technologies agricoles durables pourraient également faire l'objet d'une réglementation favorable. Les régulateurs peuvent aussi orienter le développement du marché de l'assurance en introduisant un traitement préférentiel des pratiques écologiques. C'est notamment ce qu'a fait la Banque centrale d'Arménie, en créant une agence d'assurance pour le secteur agricole dotée d'un mandat en ce sens (voir section 4).

Ces pratiques réglementaires sont proches mais conceptuellement différentes des mesures directes d'intervention sur le marché, comme la mise en place de garanties de crédit ou d'objectifs sectoriels de crédit en faveur des MPME écologiques ou des agriculteurs engagés dans l'atténuation du changement climatique. Le point commun entre toutes ces politiques est qu'elles assurent la promotion de la finance verte et inclusive en incitant le secteur privé à orienter davantage ses ressources financières au service des actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique.

Les interventions directes sur les marchés financiers peuvent revêtir différentes formes qui relèvent toutes des catégories « provision » ou « protection » identifiées dans l'approche de l'AFI. Ici encore, nous distinguerons deux catégories de politiques : celles qui regroupe différentes catégories de transferts sociaux. En théorie, l'inclusion financière en général, et la finance numérique en particulier, permettent à l'administration de verser des prestations à ceux qui en ont besoin d'une manière rapide, efficace et ciblée, que ce soit suite à une catastrophe naturelle ou à d'autres événements causés par les altérations environnementales qui affectent leurs moyens de subsistance. Toutefois, les responsables des politiques publiques doivent garder présentes à l'esprit les lacunes qui subsistent dans l'inclusion financière. En fonction de leur sexe, de leur lieu de résidence, de leur âge ou de leurs revenus, toutes les personnes n'ont pas le même accès aux services financiers, si bien que certains de ceux qui auraient le plus besoin de bénéficier de prestations sociales ne peuvent pas être atteints via les services financiers formels, même numériques. Au Kenya, par exemple, des experts en matière d'inclusion financière pointent le fait que les inégalités numériques peuvent accentuer les écarts économiques et de revenus entre les personnes, y compris dans un pays où 91 % des adultes possèdent un téléphone portable (Were 2020).

Le principal moyen dont disposent les pouvoirs publics pour renforcer la résilience des populations vulnérables face à la dégradation de l'environnement consiste à déployer un filet de protection sociale destinées à renforcer l'adaptation et la résilience face au changement climatique, et celles consacrées à l'atténuation des altérations environnementales. À la différence des mesures qui visent à façonner le marché décrites précédemment, les interventions directes sont des actions publiques qui cherchent à utiliser le secteur financier comme un instrument dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. Dans de nombreux pays, c'est la branche exécutive du gouvernement qui détient les prérogatives (et les budgets) nécessaires à de telles interventions directes, tandis que banques centrales et autorités de régulation mettent davantage l'accent sur les actions visant à façonner le marché, au titre de leur mandat de supervision prudentielle.

Au-delà des transferts sociaux directs, les pouvoirs publics peuvent soutenir la finance verte et inclusive en instituant des subventions ou des garanties de crédit ciblant les activités qui aident les populations vulnérables à s'adapter et à renforcer leur résilience face aux altérations environnementales.

Certains gouvernements ont décidé d'aller plus loin, en fixant des objectifs spécifiques d'octroi de prêts au bénéfice de projets ou d'activités écologiques. Ce genre de mesures permet de soutenir simultanément les efforts d'adaptation et d'atténuation. À titre d'exemple, de petits exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un prêt à taux bonifié pour renforcer la résilience de leur exploitation face au changement climatique. Les investissements qu'ils effectuent alors pour améliorer leur système d'irrigation ou adopter des pratiques ou des cultures plus sobres en ressources pourront contribuer à réduire leur empreinte carbone et donc à atténuer le changement climatique. Une fois de plus, ces mesures ne pourront bénéficier aux populations vulnérables que si celles-ci ont accès aux services financiers. Par exemple, les perspectives financières d'une MPME peuvent s'améliorer lorsqu'elle cesse de dépendre des usuriers ou d'autres prêteurs informels et peut s'adresser à des prêteurs du secteur formel, ce qui peut réduire sensiblement ses coûts d'emprunt. Ses perspectives peuvent s'améliorer davantage encore si cet accès aux services financiers formels est assorti d'aides publiques en faveur des investissements écologiques.

Les responsables des politiques publiques sont ici en mesure d'initier un cercle vertueux : non seulement les aides de l'État et les taux préférentiels accordés à la finance verte incitent des populations jusqu'alors exclues à accéder aux services financiers formels, mais les progrès de l'inclusion financière permettent à l'État d'atteindre un plus grand nombre d'agents pour orienter l'économie vers des activités écologiquement durables.

EXAMEN DES NOUVELLES POLITIQUES ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE ET INCLUSIVE

La finance verte et inclusive a été identifiée comme un nouveau domaine d'action politique en 2017, lorsque les membres de l'Alliance pour l'inclusion financière ont adopté l'Accord de Charm el-Cheikh sur l'inclusion financière, le changement climatique et la finance verte. Ses enjeux ont ensuite été précisés en 2018, avec le Programme d'action de Nadi, qui a défini les axes d'action prioritaires de l'AFI en matière de finance verte et inclusive (AFI 2018). La FVI s'appuie sur quatre grandes catégories de mesures : la promotion, la provision, la protection, et la prévention. Si la promotion constitue l'étape initiale, elle recoupe aussi les trois autres piliers, qui sont liés à la mise en œuvre de mesures directes, conçues pour orienter les ressources financières vers des activités qui renforcent la résilience face au changement climatique et garantissent la stabilité financière dans un contexte de risques émergents liés au réchauffement climatique (AFI 2020).

PROMOTION

LES INITIATIVES ET POLITIQUES DE PROMOTION lancées par les régulateurs financiers visent à inciter le secteur privé à assurer des services financiers concernant des activités qui renforcent la résilience face aux effets du changement climatique ou qui contribuent à limiter les émissions de carbone (AFI 2020). Les actions de promotion correspondent à une phase préparatoire qui établit le socle des politiques futures en faveur de la FVI, y compris avec l'élaboration ou la révision de stratégies nationales pour le secteur financier.

a. Campagnes d'incitation, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Les campagnes d'incitation sont fréquemment utilisées par les régulateurs financiers au titre de la promotion de la FVI. Aux Philippines, la Banque centrale est intervenue pour influer sur les choix des banques commerciales et les inciter à financer des investissements et des crédits

- verts. Les actions d'incitation permettent également de promouvoir des initiatives qui ne sont pas soumises à une obligation réglementaire. Le Népal et le Paraguay l'ont ainsi utilisée pour promouvoir l'application de principes de gestion des risques environnementaux et sociaux. La plupart des membres de l'AFI mènent des politiques actives afin de sensibiliser le secteur financier à l'importance de la finance verte et inclusive et, plus généralement, de la finance verte, tout en œuvrant à renforcer leurs capacités réglementaires (AFI 2020).
- b. Des actions de collecte de données sont également lancées dès la phase préparatoire pour éclairer l'élaboration des politiques de FVI et assurer, ensuite, le suivi de leur mise en œuvre. En règle générale, les données décrivant la finance verte sont très limitées, mais quelques régulateurs appliquent déjà des actions de recueil et de suivi de données écologiques. À titre d'exemple, la Banque centrale du Bangladesh, qui a déjà intégré la finance verte dans son système financier, réalise un suivi des services bancaires écologiques et publie chaque trimestre un rapport consacré aux services bancaires verts. La Banque centrale des Philippines, pour sa part, collecte des données et mène des recherches concernant l'impact des événements météorologiques extrêmes sur les opérations bancaires, afin de quantifier les effets des catastrophes naturelles sur la conduite des transactions bancaires. Elle travaille également à améliorer les exigences de communication d'information afin de recueillir des données spécifiques permettant de suivre et d'évaluer les risques climatiques et environnementaux (AFI 2020). De plus, certains régulateurs financiers ont lancé des travaux pour intégrer la FVI dans leur Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Certains régulateurs cherchent à inclure les données sur la FVI dans leurs enquêtes sur la demande, qui sont des actions préparatoires lancées par les régulateurs financiers pour éclairer l'élaboration ou la mise à jour d'une SNIF, et connaître l'état de la demande des consommateurs à l'égard de produits verts qui contribuent aux objectifs de résilience accrue et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- c. La coordination et la collaboration entre les différentes institutions concernées sont une autre ligne d'action importante lancée par des membres de l'AFI pour promouvoir l'adhésion à la finance verte et inclusive, et plus généralement à la finance verte, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique. Cette coopération interinstitutionnelle est particulièrement développée en Thaïlande, au Maroc, aux Philippines, ainsi que dans d'autres pays (AFI 2020).

PROVISION

LES POLITIQUES LIÉES DE PROVISION visent à assurer que les ressources financières nécessaires soient mises à la disposition des bénéficiaires éligibles qui souhaitent réaliser des projets écologiques. Dans la plupart des cas, il s'agit d'instruments financiers qui ont été adaptés pour servir des objectifs environnementaux (AFI 2020).

Financement des particuliers et des MPME

a. Attribution obligatoire de ressources au financement de projets à faible émissions de carbone Ces actions, qui font partie des mesures d'intervention les plus directes, ont été lancées par certains membres de l'AFI comme le Bangladesh, le Népal, les Fidji ou l'Égypte. Au Bangladesh, en 2014, la Banque centrale a introduit une obligation prévoyant que 5 % du montant total des crédits déboursés devaient être alloués au soutien de projets écologiques. Cette obligation a été intégrée dans le cadre CAMELS d'évaluation de la banque, si bien que les banques qui ne la respectent pas voient leur notation de performance reculer. La Banque centrale du Népal a défini des secteurs prioritaires pour l'octroi de crédits et a imposé à toutes les banques commerciales de consacrer 10 % de leur portefeuille à des projets écologiques. Quant à la Banque centrale des Fidji, elle a imposé aux banques commerciales l'obligation de consacrer aux énergies renouvelables 2 % des dépôts et autres passifs similaires. En Égypte, la Banque centrale a imposé que 20 % du portefeuille des crédits soit consacré aux MPME, y compris au secteur des énergies renouvelables, en appliquant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché (AFI 2020).

b. Des facilités de crédit spécifiques assorties de taux d'intérêt préférentiels voire subventionnés, ont été utilisées pour promouvoir l'octroi de crédits aux projets à faibles émissions de carbone et aux opérations de redressement économique à la suite de catastrophes. La Banque centrale du Bangladesh a mis en place des facilités de refinancement pour subventionner l'octroi de prêts en lien avec les technologies sobres en carbone, comme l'énergie solaire, les biogaz ou les projets de gestion des déchets. Elle a également ouvert une facilité de refinancement pour l'octroi de prêts subventionnés d'un montant d'environ 9 000 USD pour la reconstruction en cas d'inondation ou d'incendie, en s'appuyant sur un programme d'aide à la reconstruction et au relèvement après un séisme. Au Pakistan, la Banque centrale a créé une facilité de refinancement pour l'octroi de prêts bonifiés en faveur de projets liés à l'énergie solaire ou éolienne, avec un taux d'intérêt annuel minimal fixé à 2 % (AFI 2020).

Parmi les différentes facilités de prêts dédiées aux projets à faibles émissions de carbone qui offrent, selon les cas, des taux bonifiés, des prêts subventionnés ou des reports d'échéance, citons celles ouvertes par la Banque centralede Jordanie, via le Programme d'avances de liquidités à moyen terme pour les banques agréées ; la Banque centrale des Seychelles, via le programme pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ; et la Banque centrale d'Arménie, via le Fonds germanoarménien (AFI 2020).

Quant aux facilités de refinancement dédiées au relèvement après une catastrophe, elles sont pour l'essentiel recensées dans les pays fréquemment



Capteur solaire parabolique pour le chauffage de l'eau au Népal. (Photo : Taras Shchetinin/Shutterstock)

confrontés à des sinistres majeurs. En 2017, la banque centrale du Sri Lanka a créé une facilité de refinancement afin d'aider au redressement de l'activité économique après des catastrophes naturelles. La Banque centrale de Vanuatu a mis en place la Facilité de crédit pour la reconstruction après un désastre naturel pour aider les entreprises affectées par le cyclone Pam, afin d'octroyer

- c. Création de fonds pour l'innovation comme le fonds « Innov Invest » institué par le Maroc pour soutenir les start-ups dans différents secteurs, des FinTech aux énergies renouvelables, en passant par les technologies propres (AFI 2020).
- d.Des actions de politique monétaire sont également utilisées pendant la phase de redressement économique et de réhabilitation suite à une catastrophe naturelle. En 2015, la Banque centrale de Vanuatu a ainsi abaissé le coefficient de réserves obligatoires des banques pour inciter celles-ci à accorder des prêts aux personnes sinistrées après le cyclone Pam. En parallèle, elle a également réduit son taux directeur de 0,5 point (AFI 2020).

PROTECTION

Les POLITIQUES DE PROTECTION visent à réduire les risques financiers en « socialisant » les pertes potentielles au moyen de services d'assurance, de garanties de crédit, de prestations sociales ou d'autres instruments similaires de répartition des risques. Ces politiques mettent en place des filets de protection pour renforcer la résilience et accélérer le redressement économique à la suite d'une catastrophe naturelle (AFI 2020).

a. Produits d'assurance et de gestion des risques liés au climat

i. La micro-assurance propose des services d'assurance à l'intention des personnes à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de faire appel aux assureurs traditionnels. Elle offre à ces personnes un mécanisme d'ajustement qui leur permet de surmonter les effets d'une catastrophe et de rétablir leurs moyens de subsistance. Ce domaine a connu un essor considérable depuis l'apparition de sociétés de technologie des assurances (« InsurTech ») qui proposent une diffusion élargie, et à très grande échelle, des produits de micro-assurance. Pour freiner le développement des dispositifs informels d'assurance et permettre le développement du secteur de la micro-assurance, les Philippines ont ainsi adopté une réglementation innovante, qui définit la microassurance, en décrit les principales caractéristiques et abaisse les exigences de capital appliquées par la Commission des assurances. Les canaux de distribution de la micro assurance aux Philippines incluent les institutions financières mutualistes, les coopératives, les bureaux de prêteurs sur gage et, dans un second temps,

les banques, avec l'adoption de la réglementation sur la bancassurance (Geron et. al. 2017).

ii. Produits d'assurance agricole associés à des indices. Le secteur agricole occupe une place centrale dans les pays en développement. Cependant, il subit les effets du changement climatique qui entraîne soit des baisses des précipitations assorties de sécheresse dans certaines régions, soit, à l'inverse, des précipitations exceptionnellement fortes, donnant lieu à des inondations, des cyclones, ou des épisodes de gelées dans les régions septentrionales, ce qui se solde par des baisses des rendements agricoles particulièrement préjudiciables pour les petits agriculteurs. En Arménie, la Banque centrale a créé une agence nationale d'assurance dédiée au secteur agricole, sous la forme d'un partenariat public-privé chargé de développer le marché de l'agro-assurance. Le Maroc a créé en 2011 un produit d'assurance « multirisque climatique » pour protéger les investissements dans les principales cultures céréalières contre un ensemble de risques liés au climat, notamment la sécheresse, l'excès d'eau, la grêle, le gel, les vents violents et les vents de sable. La Banque centrale du Nigéria a mis en place le programme « Anchor Borrower's Program », qui comprend une assurance fondée sur des indices de revenu afin d'assurer des paiements automatiques aux agriculteurs en fonction des rendements agricoles prévus à l'aide de données satellitaires sur les précipitations (AFI 2020).

b. Financement des PME et changement climatique

i. Garanties de crédit pour les PME Les garanties de crédit sont souvent mises en place comme un dispositif de partage des risques afin d'inciter les banques à prêter aux MPME. Dans la plupart des cas, ces programmes relèvent de la compétence du Ministère des finances. Deux pays de l'AFI utilisent en outre des dispositifs de ce type pour promouvoir le crédit aux MPME qui investissent dans des projets verts. Au Nigéria, la Banque centrale a lancé un programme de partage des risques pour les prêts agricoles, le Nirsal (Nigerian Incentive-based Risk Sharing System for Agricultural Lending), qui assure une couverture de 50 % des risques de crédit pour les petits exploitants en cas de défaut de paiement lié aux conséquences du changement climatique. Ce programme inclut un mécanisme de partage des risques de 300 millions USD grâce auquel les banques commerciales partagent avec la Banque centrale 30 à 75 % des risques liés aux prêts agricoles. Dans la lignée du NIRSAL, la Banque centrale du Ghana a mis en place le programme GIRSAL (Ghana Incentive-based Risk Sharing System for Agricultural Lending), pour stimuler l'octroi de prêts au secteur agricole et agroalimentaire grâce à l'émission d'instruments de garantie dédiés aux prêts agricoles. La garantie de crédit couvre le financement de toute la chaîne de valeur (horticulture, céréales, arboriculture, racines et tubercules, légumineuses, volailles) et comprend des produits d'assurance pour les petits exploitants (AFI 2020).



PRÉVENTION

La PRÉVENTION regroupe les politiques en faveur de la finance verte et inclusive qui mettent l'accent sur la réduction des risques sociaux, financiers et environnementaux. Ces politiques sont en partie liées aux politiques de Provision, pour ce qui concerne la gestion des risques de crédit. Les plus emblématiques de ces politiques correspondent aux Principes de gestion des risques environnementaux et sociaux adoptés par des pays comme le Népal, le Paraguay, le Brésil ou le Bangladesh. Dans d'autres pays, comme les Philippines ou le Pakistan, ces mesures sont rattachées à d'autres politiques publiques relatives au secteur financier. Aux Philippines, elles sont intégrées dans le Cadre pour la finance durable, tandis qu'au Pakistan la gestion des risques environnementaux et sociaux est prévue par les Lignes directrices sur la banque verte (AFI 2020).

INTÉGRER LA FVI AU SEIN DES STRATÉGIES NATIONALES

Au fil des ans, dans le cadre de l'évolution des politiques publiques et des pratiques décrites précédemment, certains des membres de l'AFI ont intégré la finance verte et inclusive dans des stratégies nationales ciblant le secteur financier.

 a.Prise en compte du changement climatique dans les Stratégies nationales d'inclusion financière (SNIF).
 Certains des membres du réseau de l'AFI ont déjà inclus certains paramètres écologiques dans leur SNIF. Par exemple, l'un des objectifs stratégiques définis par la Banque centrale du Bangladesh dans son projet de SNIF consiste à « Étendre et améliorer l'inclusion financière pour les femmes, les populations affectées par le changement climatique et d'autres segments de la population mal desservis ». De plus, la finance verte et les MPME sont déjà prises en compte dans d'autres objectifs stratégiques de la SNIF du Bangladesh (BB 2019). Parmi les autres pays qui ont introduit des éléments environnementaux dans leur SNIF figurent les Fidji, l'Argentine, la Jordanie ou le Rwanda (AFI 2020).

b. Prise en compte de la FVI dans d'autres stratégies relatives au secteur financier. Certains membres de l'AFI ont par ailleurs inclus des éléments concernant l'inclusion financière et le changement climatique dans différentes stratégies ciblant le secteur financier. Très récemment, l'autorité monétaire du Bhoutan a approuvé sa feuille de route pour la finance verte, qui inclut des aspects propres à la FVI. Le réseau de l'AFI fournit plusieurs autres exemples, comme le Maroc (Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable); le Nigéria (Principes bancaires durables); le Ghana (Principes bancaires durables et les Notes d'orientation sectorielles); le Sri Lanka (Feuille de route pour la finance durable) ou la Thaïlande (Lignes directrices pour la banque durable) (AFI 2020).



LA FINANCE VERTE ET INCLUSIVE AU CŒUR D'UN RÉTABLISSEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

La crise de la COVID-19 a mis en exergue la vulnérabilité de l'économie mondiale face aux catastrophes naturelles. Mais cette crise montre aussi comment les personnes peuvent utiliser à leur avantage les services financiers, en particulier numériques, pour mieux surmonter leurs difficultés dans une conjoncture économique défavorable.

En Afrique subsaharienne, on a observé la progression des paiements mobiles, qui ont permis aux personnes d'aider leurs amis ou leurs familles pendant les confinements imposés par la pandémie (Carboni et Bester 2020, Njogore 2020). En 2020, les transactions réalisées via Venmo (FinTech de paiement de détail basée aux États-Unis) et via RapiPago (FinTech latino-américaine) ont augmenté respectivement de 52 % et 142 % (Economist 2020). Dans le monde entier, les États s'appuient sur les efforts précédemment engagés en faveur de l'inclusion financière pour verser des aides d'urgence aux populations vulnérables en utilisant les réseaux d'agents bancaires, les services de banque à distance et les canaux numériques.

Selon toute vraisemblance, ces réseaux financiers, qu'ils relient des particuliers ou l'administration et les citoyens, seront aussi utiles demain, pour renforcer la résilience et accompagner le retour à la normale après une catastrophe naturelle, qu'ils le sont aujourd'hui, pendant la crise sanitaire que nous traversons.

Si la crise sanitaire mondiale contribue à promouvoir l'inclusion financière, elle met aussi en évidence l'ampleur des défis qui restent à relever.

Pour que les réseaux financiers soient un outil efficace au service du retour économique à la normale, il est indispensable que toutes les populations vulnérables y aient accès. Il existe un risque pour que, confrontés à une crise d'origine climatique, les décideurs politiques considèrent qu'il n'est pas prioritaire d'atteindre les personnes financièrement exclues, dans la mesure où le versement des aides d'urgence via les réseaux financiers numériques présente un rapport efficacité coût bien meilleur que celui des autres canaux. Une telle ligne de conduite accentuerait les inégalités entre les personnes en fonction des niveaux de revenus et d'éducation, du sexe et du lieu de résidence, puisque les groupes de population exclus financièrement sont également ceux qui auront

probablement le plus besoin d'une aide de l'État s'ils sont affectés par une catastrophe naturelle.

Chaque crise, économique ou d'une autre nature, permet à des opportunités inattendues de voir le jour. La crise économique actuelle permet aux pouvoirs publics de rompre avec d'anciennes politiques non respectueuses de l'environnement et d'orienter les financements vers des projets de relance verte. Par exemple, la faiblesse des prix du pétrole offre un contexte favorable pour supprimer progressivement les subventions accordées aux combustibles fossiles, et libérer ainsi des financements utiles pour que les États, malgré leur situation budgétaire délicate, puissent aider les populations vulnérables et financer le redressement économique (Volz 2020). Plus important encore, les Banques centrales et les régulateurs peuvent intégrer des critères liés au climat et à la durabilité dans les mesures adoptées en réponse à la crise (Dikau et al. 2020).

Bien qu'un grand nombre de mesures concernant la finance verte s'adressent aux grandes entreprises et à d'autres agents bien intégrés au système financier formel, l'inclusion financière a, elle aussi, un rôle à jouer. À titre d'exemple, il est possible d'inciter les MPME à investir dans des technologies et activités plus durables en leur ouvrant l'accès à des crédits assortis de taux abordables pour financer leurs projets verts.

Parmi les mesures qu'elle a prises face à la crise de la COVID-19, la Banque centrale du Bangladesh a ainsi augmenté sa facilité de refinancement en devises, le Fonds pour la transformation verte, en ajoutant 200 millions EUR aux 200 millions USD préexistants pour venir en aide aux entreprises exportatrices du secteur manufacturier qui renouvellent leurs actifs ou améliorent leur processus en introduisant des technologies vertes. Ce dispositif, qui ciblait initialement la transformation des MPME qui dominent le secteur du textile et du cuir au Bangladesh, a été étendu pour bénéficier à toutes les entreprises exportatrices du secteur manufacturier (BB 2020).

En explorant les nombreuses synergies entre finance verte et inclusion financière, les responsables des politiques publiques peuvent orienter les flux financiers de manière à :

- (1) contribuer à réduire les inégalités, et
- (2) accompagner la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en
- (3) préservant la stabilité financière.

C'est uniquement lorsqu'elles prennent en compte et intègrent ces trois grands objectifs que les politiques ciblant le secteur financier peuvent conduire à une reprise économique qui soit le catalyseur d'un processus plus large de transition juste vers une économie écologiquement durable.



CONCLUSION

Les altérations environnementales en cours à l'échelle mondiale constituent l'un des défis considérables de notre temps. Les banques centrales et les régulateurs ont pris acte de la nécessité de tenir compte des risques financiers liés à la dégradation de l'environnement dans leurs politiques prudentielles et de la mission qui leur incombe pour adapter le système financier aux objectifs de l'Accord de Paris et aux autres objectifs de développement durable. Le secteur financier a un rôle important à jouer pour permettre une transition juste vers une économie à faible teneur en carbone et écologiquement durable.

Le changement climatique et les dommages environnementaux peuvent avoir des incidences considérables pour les groupes vulnérables situés au bas de la pyramide économique. En remettant en cause les moyens de subsistance et les actifs de ces groupes vulnérables, le changement climatique et les dommages environnementaux peuvent réduire l'équité sociale et alimenter tensions et conflits au sein des sociétés. Parce qu'ils sont affectés par les inégalités sociales et exclusdes

opportunités économiques, les groupes vulnérables et les MPME sont moins à même de se protéger des effets d'une détérioration de l'environnement ou de renforcer leur résilience, mais, en outre, il leur est plus difficile de mettre en place des actions d'atténuation efficaces. Sans être le remède à tous les maux, la FVI peut jouer un rôle important pour accompagner les groupes vulnérables dans leur adaptation aux changements environnementaux mondiaux, en améliorant leur résilience. Dans le même temps, ellepeut faciliter les actions d'atténuation de la part de ces groupes vulnérables tout en améliorant leurs possibilités économiques. Pour que la transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone et écologiquement durable ne reste pas un objectif hors de portée, il est nécessaire d'assurer l'autonomisation des ménages les plus pauvres et d'améliorer les opportunités d'affaires des MPME.

Enfin, risques environnementaux et sociaux peuvent engendrer des risques importants pour la stabilité financière. Les conséquences physiques d'un changement climatique (non atténué) et les perturbations causées par une transition désordonnée font peser des risques significatifs sur la stabilité financière. De même, l'aggravation des tensions et des inégalités sociales peut affecter la clientèle des institutions financières et dégrader la capacité de remboursement des prêts, ou conduire à une transition désordonnée. Il est donc indispensable que les banques centrales et les régulateurs financiers gèrent les risques environnementaux et sociaux qui menacent la stabilité financière et le fonctionnement du système financier, au travers de leur politiques prudentielles et en soutenant la finance verte et inclusive.



doivent intégrer entièrement le critère de la durabilité dans leurs cadres monétaires et prudentiels, de manière à atténuer les risques environnementaux et sociaux. À la lumière des nombreuses politiques déjà en place en matière de finance verte et inclusive, ils doivent examiner quelles sont les mesures indirectes, visant à façonner le marché, et les interventions directes qui seront les plus efficaces pour promouvoir la FVI. Des projets pilotes peuvent être mis en place afin d'évaluer l'efficacité des mesures de FVI avant leur déploiement à plus grande échelle.

Il est primordial que les politiques de promotion de la FVI adoptent une approche croisée et intègrent la dimension de genre, dans la mesure où l'exclusion financière touche davantage les femmes, les minorités, les populations rurales et les ménages à faibles revenus. Les politiques de FVI devraient tenir compte des besoins spécifiques de ces groupes pour faire en sorte que les mesures mises en place soient ciblées et efficaces. En ce sens, il importe d'identifier les services de finance verte et inclusive qui contribuent le mieux à renforcer la résilience des personnes disposant de faibles revenus. Sans sous-estimer pour autant les possibles apports des services financiers traditionnels en matière de résilience, la finance numérique semble particulièrement prometteuse pour fournir, moyennant un coût faible, des services financiers ciblés adaptés aux populations situées au bas de la pyramide économique. Il est toutefois important d'assurer la protection des consommateurs et de ne pas laisser de côté les personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet.

Le développement des politiques publiques en matière de FVI suppose de définir les catégories de produits et services qui sont considérés comme écologiques. Cet effort de définition facilitera l'élaboration des politiques, et permettra de recueillir des données essentielles décrivant les progrès et les effets de la finance verte et inclusive. Un autre facteur de succès consiste à mettre en place une collaboration et une coordination entre les différents acteurs et institutions nationaux impliqués, dès la phase d'élaboration des politiques de promotion de la finance verte et inclusive.

Les politiques de FVI s'inscrivent dans un ensemble d'efforts plus larges visant à assurer l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique et aux dommages environnementaux. À ce titre, il n'est pas souhaitable qu'elles soient conçues ou mises en œuvre suivant une approche isolée.

Le secteur financier sera appelé à jouer un rôle déterminant pour permettre une transition juste, en assurant l'autonomisation des communautés, et en permettant à ceux qui sont affectés par les altérations environnementales d'investir dans de nouvelles opportunités. La finance verte et inclusive n'est pas une solution miracle, mais elle peut contribuer de manière décisive à la transformation de nos sociétés et de nos économies, pour qu'elles deviennent non seulement plus équitables, mais aussi plus résilientes.

BIBLIOGRAPHIE

ADB et al. (2003), Poverty and Climate Change Reducing the Vulnerability of the Poor through Adaptation, Manila et al.: Banque Asiatique de développement et al.

AFI (2017), « Defining Financial Inclusion » Note d'orientation n° 28, Kuala Lumpur : Alliance pour l'inclusion financière. URL: https://www.afi-global.org/sites/ default/files/publications/2017-07/FIS_GN_28_AW_ digital.pdf

AFI (2018), Nadi Action Agenda on Green Financial Inclusion, 26-27 novembre.

AFI (2020), Finance verte et inclusive : une enquête sur le paysage des politiques. Deuxième édition. Rapport spécial de l'AFI.

AFI (2020b), Cadre de politiques sur le crédit numérique responsable.

Bailis, R., R. Drigo, A. Ghilardi et O. Masera (2015), « The Carbon Footprint of Traditional Woodfuels », Nature Climate Change, 5, 266-272.

Banerjee, A., D. Karlan et J. Zinman (2015), Six randomized evaluations of microcredit: introduction and further steps. American Economic Journal: Applied Economics, 7(1): 1-21

Barbier, E.B. et J.P. Hochard (2018), « The Impacts of Climate Change on the Poor in Disadvantaged Regions », Review of Environmental Economics and Policy, 12(1), 26-47.

BB (2020), Refinancing/on lending scheme of USD 200 Million and Euro 200 Million Under Green Transformation Fund, Banque centrale du Bangladesh. URL: https://www.bb.org.bd/mediaroom/circulars/gbcrd/jul082020sfd03e.pdf

BCB (2012), National Partnership for Financial Inclusion: Action Plan to Strengthen the Institutional Environment. URL: https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/brazil_financial_inclusion_action_plan.pdf

Beck, T. et R. Robert (2013), Banking in Africa. Document de travail de recherche sur les politiques n° 6684. Banque mondiale, Washington.

Berg, T., V. Burg, A. Gombovi et M. Puri (2018), On the Rise of FinTechs - Credit Scoring using Digital Footprints. Document de travail du NEBR, n° 24551.

Bharadwaj, P., W. Jack et T. Suri (2019), Fintech and Household Resilience to Shocks: Evidence from Digital Loans in Kenya. Document de travail du NEBR, n° 25604.

BRI (2019), Big tech in finance: opportunities and risks. Extrait du Rapport économique annuel de la BRI.

Blechman, J.G. (2016), Mobile credit in Kenya and Tanzania: Emerging regulatory challenges in consumer protection, credit reporting and use of customer transactional data. The African Journal of Information and Communication (AJIC), 17, 61-88.

Bolton, P., M. Despres, L. Awazu Pereira da Silva, F. Samama et R. Svartzman (2020), The Green Swan: Central Banking and Financial Stability in the Age of Climate Change. Bâle et Paris: Banque des règlements internationaux et Banque de France.

Carboni, I. et H. Bester (2020), When Digital Payment Goes Viral: Lessons from COVID-19's Impact on Mobile Money in Rwanda. Next Billion. URL: https:// nextbillion.net/covid-rwanda-mobile-money

CBK, KNBS et FSD Kenya (2019), Fin Access 2019. URL: https://s3-eu-central-1.amazonaws.com/fsd-circle/wp-content/uploads/2020/02/06095110/2019-FinAccess_Household_SurveyReport_FIN_Web.pdf

Chamberlain, D. (2017), Microinsurance solutions for climate change. Cenfri. URL: https://cenfri.org/publications/microinsurance-solutions-for-climate-change-2/

Charles, A., D. Kalikoski et A. Macnaughton (2019), Addressing the Climate Change and Poverty Nexus: A Coordinated Approach in the Context of the 2030 Agenda and the Paris Agreement, Rome: FAO.

Collins, D., J. Morduch, S. Rutherford, et O. Ruthven (2009), Portfolios of the poor: how the world's poor live on \$2 a day. Princeton University Press.

Costa, A., et T. Ehrbeck (2015), A market-building approach to financial inclusion. Innovations: Technology, Governance, Globalization, 10(1-2), 53-59.

D'Silva, D., Z. Filková, F. Packer et S. Tiwari (2019), The design of digital financial infrastructure: lessons from India. Documents de la BRI, n° 106.

Demirgüç-Kunt, A., L. Klapper, D. Singer, S. Ansar, et J. Hess (2018), The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the FinTech Revolution. Washington: Banque mondiale.

Diffenbaugh, N.S., et M. Burke (2019), Global Warming Has Increased Global Economic Inequality. Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America 116(20), 9808-9813.

Dikau, S., N. Robins, et U. Volz (2020), « A Toolbox for Sustainable Crisis Response Measures for Central Banks and Supervisors », INSPIRE Briefing Paper. London: Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics and Political Science et SOAS Centre for Sustainable Finance.

Dowla, A. (2018), « Climate Change and Microfinance », Business Strategy and Development, 1(2), 78-87.

The Economist (2020), Ant Group and fintech come of age: A blockbuster listing shows how fintech is revolutionizing finance. « Leaders », édition du 8 octobre.

Fenton, A. J. Paavola et A Tallontire (2017), « The Role of Microfinance in Household Livelihood Adaptation in Satkhira District, Southwest Bangladesh », World Development, 92, 192-202.

FII (2016), Tanzania: A Digital Ecosystem Takes Shape. URL: http://finclusion.org/blog/tanzania-a-digital-ecosystem-takes-shape.html

FinRegLab (2019), The use of cash flow data in underwriting credit. Empirical research findings. URL: https://finreglab.org/cash-flow-data-in-underwriting-credit-empirical-research-findings

Freedman, Seth et Ginger Zhe Jin (2018), The information value of online social networks: Lessons from peer-to-peer lending. Documents de travail du NBER.

Frost, J., L. Gambacorta, Y. Huang, H.S. Shin, et P. Zbinden (2019), BigTech and the changing structure of financial intermediation. Documents de travail de la BRI

Fu, J. et S. Kelly (2020), Financial Inclusion Is Going Digital. Can Women Follow? FinDev Blog post, 27 mai 2020.

Global Commission on Adaptation (2019), Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience. Washington: The New Climate Economy.

GSMA (2019), State of the Industry Report on Mobile Money. URL: https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2020/03/GSMA-State-of-the-Industry-Report-on-Mobile-Money-2019-Full-Report.pdf

GSMA (2020), Connected Women: The Mobile Gender Gap Report 2020.

GSMA (2020), Mobile money recommendations to central banks in response to COVID-19.

Gwer, F., J. Odero et E. Totolo (2019). Digital credit audit report: Evaluating the conduct and practice of digital lending in Kenya. FSD Kenya.

Hallegatte, S., M. Bangalore, L. Bonzanigo, M. Fay, T. Kane, U. Narloch, J. Rozenberg, D. Treguer et A. Vogt-Schilb (2016), Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty, Climate Change and Development Series, Washington: Banque mondiale.

Hammill, A., R. Matthew et E. McCarter (2008), « Microfinance and Climate Change Adaptation », IDS Bulletin, 39(4), 113-122.

Hau, H., Y. Huang, H. Shan, et Z. Sheng (2018), FinTech Credit, Financial Inclusion and Entrepreneurial Growth.

Heim, C.E. (1984), « Structural Transformation and the Demand for New Labor in Advanced Economies: Interwar Britain », The Journal of Economic History 44(2), 585-595.

IC (2019), Guidelines on the Adoption of Regulatory Sandbox Framework for Insurance Technology (Insurtech) Innovations, Commission des assurances des Philippines. URL: https://www.insurance.gov.ph/ wp-content/uploads/2020/06/CL2020_73.pdf

OIT (2015), Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durablespour tous. Genève : Organisation internationale du Travail URL : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdfhttp://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdf.

IRDA (2019), « Regulatory Sandbox Approach: Press Release », Autorité de réglementation et de développement des assurances de l'Inde (IRDA). URL: https://www.irdai.gov.in/ ADMINCMS/cms/frmGeneral_ Layout. aspx?page=PageNo3880

IRENA (2020), Innovation landscape brief: Pay-as-yougo models. Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Abu Dhabi.

Islam, S.N. et J. Winkel (2017), « Climate Change and Social Inequality », DESA Working Paper No. 152, New York: Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales.

- Islam, S.T. et Y.N. Divadkar (2020), 50 million workers in Bangladesh need cash transfers to fight the Covid-19 crisis. The Print. URL: https://theprint.in/ economy/50-million-workers-in-bangladesh-need-cash- transfers-to-fight-the-covid-19-crisis/403367/
- Izaguirre, J.C. Et R. Mazer (2018), How Regulators Can Foster More Responsible Digital Credit. CGAP Blog Post, Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP). URL: https://www.cgap.org/blog/how-regulators-can-foster- more-responsible-digital-credit
- Jack, W. et T. Suri (2014), « Risk Sharing and Transactions Costs: Evidence from Kenya's Mobile Money Revolution », American Economic Review, 104(1), 183-223.
- Jack, W., A. Ray, et T. Suri (2013), «Transaction Networks: Evidence from Mobile Money in Kenya », American Economic Review: Papers and Proceedings, 103(3), 356-361.
- Jack, W. et T. Suri (2014), « Risk Sharing and Transactions Costs: Evidence from Kenya's Mobile Money Revolution », American Economic Review.
- Jack, W. et T. Suri (2016), « The Long-run Poverty and Gender Impacts of Mobile Money », Science, 354(6317), 1288-1292.
- Jagtiani, J. et C. Lemieux (2018), « Do Fintech Lenders Penetrate Areas that are Underserved by Traditional Banks? », Journal of Economics and Business, 100, 43-54.
- Jagtiani, J. et C. Lemieux (2019), « The Roles of Alternative Data and Machine Learning in Fintech Lending: Evidence from the LendingClub Consumer Platform », Financial Management, 48(4), 1009-1029.
- Johnson, S. (2016), « Competing Visions of Financial Inclusion in Kenya: The Rift Revealed by Mobile Money Transfer », Canadian Journal of Development Studies, 37(1), 83-100.
- Jones, K. et E. Gong (2019), Precautionary Savings and Shock-Coping Behaviors: The Effects of Promoting Mobile Bank Savings on Transactional Sex in Kenya. Document de travail.
- Kaffenberger, M., E. Totolo and M. Soursourian (2018), A Digital Credit Revolution: Insights from Borrowers in Kenya and Tanzania. Document de travail du CGAP.

- Kapur, D., M. Vaishnav et D. Verley (2020), In India's COVID-19 Response, Minimize Errors of Exclusion. Carnegie Center for the Advanced Study of India. URL: https://carnegieendowment.org/2020/05/25/in-india-s-covid-19-response-minimize-errors-of-exclusion-pub-81901
- **Kejriwal, S. (2020)**, Is Jan Dhan Money Actually Reaching People? IDR. URL: https://idronline.org/is-jan-dhan-money-actually-reaching-people/
- Kling, G., U. Volz, V. Murinde, et S. Ayas (2021), « The Impact of Climate Vulnerability on Firms' Cost of Capital and Access to Finance. » World Development, 137, 105131.
- Lacey, F.G., D.K. Henze, C.J. Lee, A. van Donkelaar et R.V. Martin (2017), Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, 114 (6), 1269-1274.
- Leichenko, R. et J.A. Silva (2014), « Climate Change and Poverty: Vulnerability, Impacts, and Alleviation Strategies », WIREs Climate Change, 5, 539-556.
- Mastercard (2018), « Pay-As-You-Go and the Internet of Things: Driving a New Wave of Financial Inclusion in the Developing World », Fondation Mastercard. URL: https://newsroom.mastercard.com/wp-content/uploads/2018/05/180652_MC_PAYG_Whitepp_9.pdf
- Mauss, M. (1997), Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Paris : PUF.
- Mazer, R. et P. Rowan (2016), « Competition in Mobile Financial Services: Lessons from Kenya and Tanzania », The African Journal of Information and Communication, 17, 39-59.
- Meng, B., Y. Liu, R. Andrew, M. Zhou, K. Hubacek, J. Xuei, G. Peters et Y. Gao (2018), « More than Half of China's CO2 Emissions are from Micro, Small and Medium-sized Enterprises » Applied Energy 230, 712-725.
- Meyer, A. et L. Camacho (2020), Towards an Inclusive Green Future: An Analysis of the Interstices between Inclusive Green Finance and Gender Inclusive Finance. Document de réflexion de l'AFI.
- Mitchell, E.J.S, Y. Ting, J. Allan, A.R. Lea-Langton, D.V. Spracklen, G. McFiggans, H. Coe, M.N. Routledge, A. Williams et J.M. Jones (2020), « Pollutant Emissions from Improved Cookstoves of the Type Used in Sub-Saharan Africa », Combustion Science and Technology, 192:8, 1582-1602.

Ndung'u, N. (2017), Practitioner's Insight: M-Pesa, A Success Story of Digital Financial Inclusion. Oxford: Oxford School of Government. URL: https://www.bsg.ox.ac.uk/research/

policy-memos/m-pesa-digital-financial-inclusion

Nelson, D.R, W.N. Adger et K. Brown (2007), «
Adaptation to Environmental Change: Contributions of a
Resilience Framework », Annual Review of Environment
and Resources, 32, 395-419.

NGFS (2019), Un appel à l'action. Le changement climatique comme source de risque financier, Paris : Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier.

NGFS (2019), Guide for Supervisors Integrating Climaterelated and Environmental Risks into Prudential Supervision, Paris: Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier.

Njogore, P. (2020), Presentation of the Status and Outlook of Kenya's Banking Sector. Présentation de la Banque centrale du Kenya. URL: https://www.centralbank.go.ke/uploads/presentations/1483113962_presentation%20on%20 kenya's%20banking%20sector%20 situation%20 and%20outlook.Pdf

OCDE (2011), Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Paris : Éditions OCDE. URL: https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf

Omwansa, T.K. et N.P. Sullivan (2013), Prepaid & Pay-as-you-go Models for Asset Financing Analysis of Mobile-Money Business Models for Kickstart (irrigation pumps) and M-KOPA (solar panels) in Kenya. University of Nairobi Research Archive.

Osafo-Kwaako, P., M. Singer, O. White et Y. Zouaoui (2018), Mobile Money in Emerging Markets: The Business Case for Financial Inclusion. McKinsey & Co. URL: https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/mobile-money-in-emerging-markets-the-business-case-for-financial-inclusion

Pantoja, E. (2002), Microfinance and Disaster Risk Management: Experiences and Lessons Learned, Draft Final Report, Genève: ProVention Consortium. URL: www.proventionconsortium.org/themes/default/pdfs/ microfin_DRM.pdf

Pazarbasioglu, C., A.G. Mora, M. Uttamchandani, H. Natarajan, E. Feyen et M. Saal (2020), Digital Financial Services. Banque mondiale, Document FCI GP.

Petralia, K., T. Philippon, T. Rice et N. Véron (2019), Banking Disrupted? Financial Intermediation in an Era of Transformational Technology. Geneva Reports on the World Economy 22.

Pickens, M., D. Porteous et S. Rotman (2009), Accès aux services bancaires pour les pauvres bénéficiaires de transferts sociaux Note Focus du CGAP n° 58.

Rajan, R. (2010), Fault Lines: How Hidden Fractures Still Threaten the World Economy. Princeton: Princeton University Press.

Robins, N., A. Gouldson, W. Irwin et A. Sudmant (2019), Investing in a Just Transition in the UK: How Investors Can Integrate Social Impact and Place-based Financing into Climate Strategies. London: Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics and Political Science.

Robins, N. et J. Rydge (2019), Why a Just Transition is Crucial for Effective Climate Action. London: Principles for Responsible Investment.

Robins, N., S. Tickell, W. Irwin et A. Sudmant (2020), Financing Climate Action with Positive Social Impact. How Banking Can Support a Just Transition in the UK. Londres and Leeds: Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics and Political Science et University of Leeds.

Rosengard, J. (2016), A Quantum Leap over High Hurdles to Financial Inclusion: The Mobile Banking Revolution in Kenya. Harvard Kennedy School, Faculty Research Working Paper Series, URL: https://research. hks.harvard.edu/publications/getFile.aspx?ld=1416

Sharma, A. (2019), Digital payments in water: Findings from two new research projects. GSMA Mobile for Development Blog Post.

Semieniuk, G., E. Campiglio, J.F. Mercure, U. Volz et N. Edwards (2020), « Low-carbon Transition Risks for Finance », Wiley Interdisciplinary Reviews Climate Change, à paraître. URL: https://doi.org/10.1002/wcc.678

Skoufias, E., M. Rabassa et S. Olivieri (2011), « The Poverty Impacts of Climate Change: A Review of the Evidence », World Bank Policy Research Working Paper No. 5622, Washington: Banque mondiale.

Smith, S. (2017), Just Transition. A Report for the OECD. URL: https://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/collapsecontents/Just-Transition-Centre-report-just-transition.pdf

Sridhar, G.N. (2020), Covid-19 relief: Jan Dhan Accounts See Withdrawal of over 2000 cr Per Week. The Hindu Business Line. URL: https://www.thehindubusinessline.com/money-and-banking/covid-19-relief-jan-dhan-accounts-see-withdrawal-of-over-2000-cr-per-week/article31735966.ece

Staschen, S. et P. Meagher (2018), Basic Regulatory Enablers for Digital Financial Services. Note Focus du CGAP n° 109.30 FINANCE VERTE ET INCLUSIVE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Sykes, K. et K.M. Sykes (2005), Arguing with Anthropology: An Introduction to Critical Theories of the Gift. New York: Routledge.

Tallisa, H., C.M. Kennedy, M. Ruckelshaus, J. Goldstein et J.M. Kiesecker (2015), « Mitigation for One & All: An Integrated Framework for Mitigation of Development Impacts on Biodiversity and Ecosystem Services », Environmental Impact Assessment Review, 55, 21-34.

Thornton, T.F., R.K. Puri, S. Bhagwat et P. Howard (2019), « Human Adaptation to Biodiversity Change: An Adaptation Process Approach Applied to a Case Study from Southern India », Ambio, 48, 1431-1446.

Nations Unies (2011), Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. New York:
Nations-Unies. URL: https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

Nations Unies (2015), Accord de Paris, New York: Nations-Unies. URL: https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdfhttps://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf

UNDESA (2020), Micro-, Small and Medium-sized Enterprises (MSMEs) and their role in achieving the Sustainable Development Goals (SDGs). New York: Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales URL: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25851MSMEs_and_SDGs_Final3120.pdf.

CCNUCC (1997), « Protocole de Kyoto à la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques », troisième session de la Conférence des Parties, Kyoto, 1-10 décembre. URL : https://unfccc. int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdfhttps://unfccc. int/cop4/resource/docs/cop3/l07a01.pdf Nations Unies, Équipe spéciale sur les dimensions sociales du changement climatique (2011), The Social Dimensions of Climate Change, Discussion draft. URL: https://www. who.int/globalchange/mediacentre/events/2011/social-dimensions-of-climate-change.pdf

Volz, U. (2020), « Investir dans une reprise verte », Finance et Développement, septembre.

Volz, U., J. Böhnke, V. Eidt, L. Knierim, K. Richert, et G.-M. Roeber (2015), Financing the Green Transformation - How to Make Green Finance Work in Indonesia, Houndmills, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Wakadha, H., Chandir, S., Were, E. V., Rubin, A., Obor, D., Levine, O. S., Gibson, D. G., Odhiambo, F., Laserson, K. F., et Feikin, D. R. (2013), The feasibility of using mobile-phone based SMS reminders and conditional cash transfers to improve timely immunization in rural Kenya. Vaccine, 31(6), 987-993.

Were, A. (2020), COVID-19 and Digitisation: Will digitisation drive inclusion or inequality? FSD Kenya Blog Post. URL: https://fsdkenya.org/blog/covid-19-and-digitisation-will-digitisation-drive-inclusion-or-inequality/

Banque mondiale (2020), Inclusion financière URL: https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overviewhttps://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/overview

Yunus, M. (2008), Vers un nouveau capitalisme Paris : JC Lattès.



Alliance for Financial Inclusion

AFI, Sasana Kijang, 2, Jalan Dato' Onn, 50480 Kuala Lumpur, Malaysia t +60 3 2776 9000 e info@afi-global.org www.afi-global.org